

Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

**Rapport annuel
2009**

Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

Mai 2010

Dépôt légal : D/2010/8651/2


Coordination : Dominique Delvaux

Rédaction : Dominique Delvaux, David Deschryver, Malvina Govaert, Dominique Rossion, Michel Vandekerke.


Mise en page : David Deschryver avec l'aide de Dominique Rossion

Impression : Imprimerie de la Communauté française

liens | plan du site |



SECRETARIAT GENERAL | OEJAJ



Communauté française de Belgique

Rechercher dans le site


Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

Souvent, au lieu de penser, on se fait des idées. Louis Scuttenaire

Actualisation de l'état des lieux ATL: accès direct

Pour les coordinateurs-trices chargés d'actualiser l'état des lieux des l'accueil des enfants de...

■ [lire la suite](#)

[Toutes les actualités](#) 

Accueil

Mieux connaître les services

Mieux connaître les enfants et les jeunes

Évaluer les politiques d'enfance et de jeunesse

Promouvoir les droits et le bien-être des enfants

Publications, cartographies, ...

| gestionnaire du site | informations légales | accessibilité | ▲ haut de page



Table des matières

A. Introduction	7
B. Les réalisations 2009 et les perspectives en 2010	11
1. Mieux connaître les enfants et les jeunes	12
1.1. Qualité de vie à l'école : le point de vue des enfants	12
1.2. Mémento de l'Enfance et de la Jeunesse en Communauté française	13
1.3. Bien-être : le point de vue des enfants	14
1.4. Participation : le point de vue des enfants	16
1.5. Recherche qualitative participative sur le vécu des enfants vivant dans la pauvreté	16
2. Mieux connaître les services	19
2.1. L'appui à la parentalité	19
2.2. Projets innovants	20
2.3. Accrochage scolaire : vers un référentiel commun	22
2.4. Les données et les indicateurs dans le pilotage de l'aide à la jeunesse	23
2.5. « Enfance encadrée »	24
3. Promouvoir les droits et le bien-être des enfants	25
3.1. Pour une information adaptée aux enfants (« childfriendly »)	25
3.2. Actualisation de la base de données des outils de promotion de la CIDE	28
3.3. Obligations qui découlent de la CIDE pour les États parties – un séminaire	31
3.4. Journée des droits de l'enfant novembre 2009	33
3.5. Le bien-être à l'école – un séminaire	34

4. Évaluer les politiques d'enfance et de jeunesse.....	36
4.1. Évaluation continue du décret sur l'accueil des enfants durant leur temps libre	36
4.2. Évaluation du décret ATL - Partim opérateurs, CCA et CLE	40
4.3. Écoles de devoirs.....	43
4.4. Suivi de l'application de la CIDE en Communauté française.....	44
4.5. Évaluations dans le secteur Jeunesse	47
4.6. Mémo : recommandations au futur Gouvernement.....	48
5. Publications et événements.....	49
5.1. Le 10 ^e anniversaire de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse	49
5.2. Réalisations et perspectives de travail : une synthèse.....	50
5.3. Le site : www.oejaj.cfwb.be	51
5.4. Les atlas dynamiques de l'Observatoire de l'Enfance et de la Jeunesse	52
6. Les échanges institutionnels.....	53
6.1. Communauté française	53
6.2. Internationaux.....	55
6.3. Nationaux	55
C. L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse en 2009	57
1. Le personnel.....	58
2. Le comité d'accompagnement de l'Observatoire en 2009.....	59
2.1. Réunion.....	59
2.2. Membres en 2009	59
3. Bases légales	60

*Pourquoi nous retirer et abandonner la partie,
quand il nous reste tant d'êtres à décevoir ?*

Emil Michel Cioran

Extrait de *Syllogismes de l'amertume*

A. Introduction

Qu'on le veuille ou non, notre culture est de plus en plus « factoid¹ » : elle veut des faits, des comptes et se méfie des discours. Il n'est que de parcourir la dernière déclaration de politique communautaire pour s'en rendre compte : le mot évaluation y revient tel un leitmotiv et désormais, il n'y a de meilleur blanc seing pour une politique que de déclarer qu'elle s'appuie sur des preuves fondées².

Des faits, autrement dit : des chiffres ... l'équation est devenue quasi automatique. Et de préférence des chiffres qui parlent, des chiffres qui ont des choses à dire. D'où le défi qui guette ceux qui veulent s'appuyer sur des faits sans pour autant (se) raconter d'histoires : rendre compte sans s'en laisser conter.

C'est notre conviction à l'Observatoire, conformément d'ailleurs aux intentions qui ont présidé, il y a dix ans, à sa création, qu'il importe de continuer à moissonner les chiffres qui disent :

- l'insuffisance ou l'inadéquation de l'offre d'accueil pour la petite enfance ;
- le taux ahurissant de redoublements dans l'enseignement ;
- l'accroissement des inégalités sociales qui touchent particulièrement les enfants ;
- l'importance disproportionnée accordée aux jeunes délinquants par rapport aux jeunes qui ont besoin d'aide ;

¹ « something that looks like a fact, could be a fact, but in fact is not a fact », Wikipedia, The Free Encyclopedia

² evidence based policy

- les soupirs des enfants qui ne sont pas entendus et ceux des enfants qui s'ennuient à l'école ;
- et ainsi de suite.

Pour un service d'étude comme l'Observatoire, la tentation est donc grande de prendre appui sur quelques chiffres pour faire rapport de ses activités dans l'année écoulée. Mais comme nous le savons tous et toutes, les chiffres deviennent rapidement, trop rapidement, rébarbatifs pour la majorité d'entre nous.

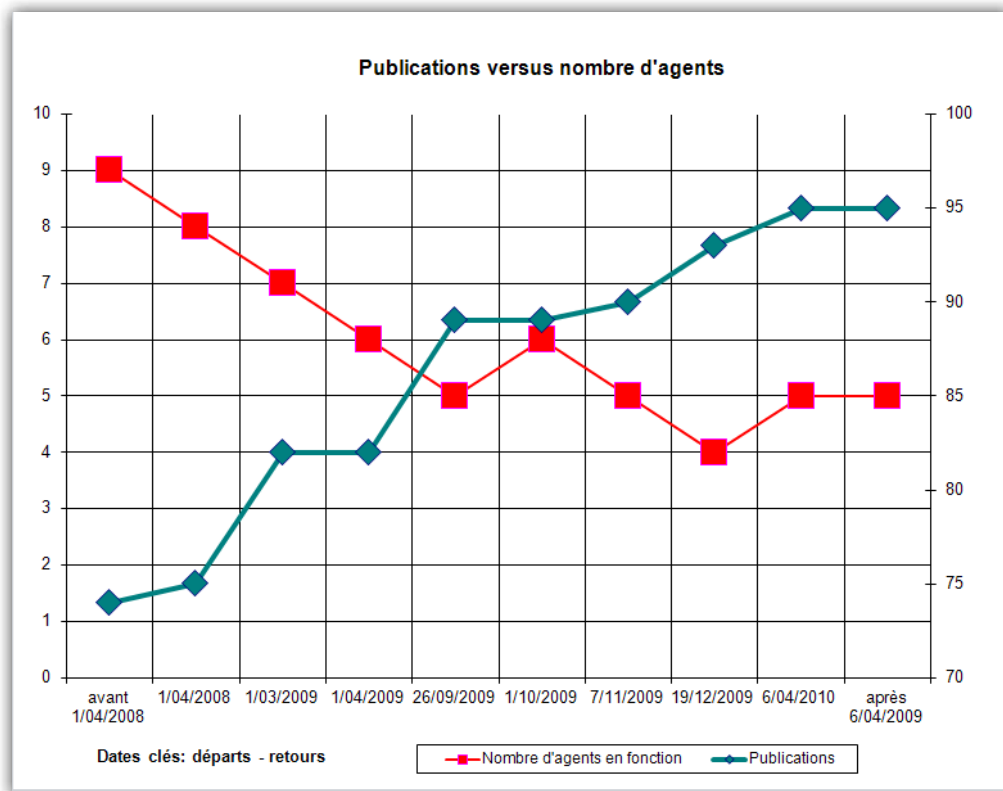
Je me suis donc livré à un petit exercice pratique, en prenant appui sur quelques chiffres pour introduire ce rapport d'activités de l'année 2009. Je l'ai fait à la manière que nous préconisons pour les autres domaines où nous sévissions avec des chiffres : en utilisant des « indicateurs », ici limités à deux :

- le nombre d'agents en fonction à l'Observatoire ;
- le nombre de publications de l'Observatoire.

Ces deux indicateurs sont centrés sur la période qui nous occupe, c'est-à-dire de janvier 2009 à mai 2010.

L'axe des abscisses, celui qui est en dessous, reprend quelques dates clés qui ont scandé l'année 2009 : celles des mouvements de personnel au sein de l'Observatoire : les arrivées, les départs, les retours ...

L'axe des ordonnées de gauche indique le nombre total d'agents en fonction à l'Observatoire à une date donnée.



L'axe des ordonnées de droite indique le nombre de publications de l'Observatoire à une date donnée.

Parmi celles-ci, on trouve, pêle-mêle :

- deux publications rédigées dans un langage accessible aux enfants ;
- un mémento des chiffres de l'enfance et de la jeunesse ;
- une étude sur les projets innovants ;

- un rapport sur l'application des droits de l'enfant en Communauté française ;
- un rapport d'évaluation sur la mise en œuvre du décret relatif à l'accueil durant le temps libre ;
- un inventaire des outils d'évaluation de la participation des enfants ;
- etc.

Lorsque, le 1er mars 2009, nous passons à 7 agents en fonction à l'Observatoire, on dénombre 82 publications ; un peu plus d'un an plus tard, le 6 avril 2010, lorsque nous sommes repassés à 5 agents en fonction à l'Observatoire, on dénombre 95 publications³.

Un esprit facétieux pourrait en déduire que moins il y a d'agents en fonction à l'Observatoire, plus

on produit. Ce serait sans doute oublier qu'un certain nombre de publications de 2009 sont l'aboutissement de projets initiés en 2008. Ce serait surtout passer à côté du constat, plus modeste, que nous voulons épingler : nous n'avons pas baissé les bras en 2009.

³ On ne compte ici, pour la clarté, que les publications ; en comptant l'ensemble des « productions » qui ont mobilisé au moins un agent durant au moins une semaine, la tendance observée est encore plus accentuée.

Pour en savoir plus :

En téléchargement sur le site de l'Observatoire : tous les *Rapports d'activité* depuis celui de 1999-2000 www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=6176 et le *Mémento de l'enfance et de la jeunesse* depuis celui de 2002 www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=6174.

Je ne vous servirai pas une énième fois le couplet de la transversalité qui est au cœur de nos missions : nous n'en avons pas le monopole et nous ne disputerons à personne le soin d'en faire une bannière ou un étendard : moins encore au sein de ce Ministère où, depuis la mise en œuvre du plan API, la chose devient chaque jour davantage une réalité. Je préfère plutôt reprendre à mon compte l'expression de notre Secrétaire général qui, lors de notre dernier comité d'accompagnement, soulignait que la transversalité est dans nos gènes.

Simplement, cette transversalité, observez-la à l'œuvre dans ses différentes déclinaisons :

- dans la mise en place de plateformes de concertation en matière d'accrochage scolaire, dans la recherche sur les projets innovants au sein des services à l'enfance et à la jeunesse, dans le rapport relatif au suivi de l'application de la convention des droits de l'enfant en Communauté française, pour me limiter à trois dossiers emblématiques ;
- dans le nombre et la diversité des partenaires que nous associons à nos travaux en cours, et plus particulièrement à notre programme de recherche 2010-2012 ;

- dans la structure même de ce rapport organisé selon les quatre axes de nos missions : mieux connaître les enfants et les jeunes, mieux connaître les services, promouvoir les droits et le bien-être des enfants, évaluer les politiques d'enfance et de jeunesse ;
- dans les quatre portes d'entrées de notre nouveau site Internet que nous vous convions à redécouvrir tout au long de ce rapport.

Bonne lecture.

Michel Vandekeere,
Coordinateur a.i.

B. Les réalisations 2009 et les perspectives en 2010

1. Mieux connaître les enfants et les jeunes

1.1. Qualité de vie à l'école : le point de vue des enfants

▲ Des questions

Lors des deux recherches que l'Observatoire a consacrées au bien-être et à la participation, on a pu relever la faible place qu'occupe l'école dans ces deux dimensions alors que les enfants y passent plus de un tiers de leurs journées.

Dès lors, il a semblé que la vie à l'école et la représentation que les jeunes s'en font pourraient être questionnées sous l'angle des conditions de vie et de l'acquisition des compétences sociales dans les perspectives indiquées à l'article 6 du décret « définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre » du 24 juillet 1997.

C'est d'ailleurs l'inflexion que donne la déclaration de politique communautaire 2009-2014 quand le Gouvernement met « l'élève au centre des préoccupations de l'école » et préconise « d'accompagner les élèves dans leur construction citoyenne », « d'impliquer les élèves »,

« d'encourager la motivation scolaire » et bien sûr de « favoriser le bien-être à l'école ».

▲ Des points de vue

Il s'agit, à partir de l'avis des jeunes de 12 à 15 ans en Communauté française de :

- rendre compte de l'avis des élèves sur leur scolarité : satisfaction de l'expérience scolaire actuelle et antérieure, évolution de l'intérêt pour l'école, plaisir d'apprendre, motivation scolaire, sentiment de compétence face à l'école, sentiment d'être respecté et compris par les équipes éducatives, etc. ;
- rendre compte de l'avis des élèves sur la vie à l'école et le climat scolaire : le bruit, la cantine, les relations avec les enseignants, avec les éducateurs, sentiment de sécurité, facilité d'accès, facilités sportives, activités culturelles, etc. ;
- rendre compte de la fréquence des expériences des processus démocratiques de décision et des expériences de solidarité dans le cadre scolaire ;
- repérer dans l'école les espaces d'apprentissage de la coopération, de la démocratie, de l'autonomie.

▲ Une enquête

L'enquête, confiée à Dedicated Research, est pilotée par un comité d'accompagnement qui comprend, outre l'Observatoire, la direction générale du Pilotage de l'Enseignement, des représentants de l'Inspection de l'Enseignement, des représentants du service Jeunesse de la direction

Dans une enquête auprès de 1.000 jeunes du premier degré de l'enseignement secondaire, l'Observatoire souhaite explorer le point de vue des élèves sur leurs conditions de vie à l'école et l'acquisition des compétences sociales ainsi qu'évaluer la prévalence des différentes formes d'implication et de participation dans l'école et le système scolaire.

Pour en savoir plus :

www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=6254

générale de la Culture, un représentant du cabinet de la ministre de l'Enseignement ainsi que Robert Bernard, Inspecteur honoraire de l'Enseignement.

Le rapport final de l'enquête est attendu pour décembre 2010.

1.2. Mémento de l'Enfance et de la Jeunesse en Communauté française

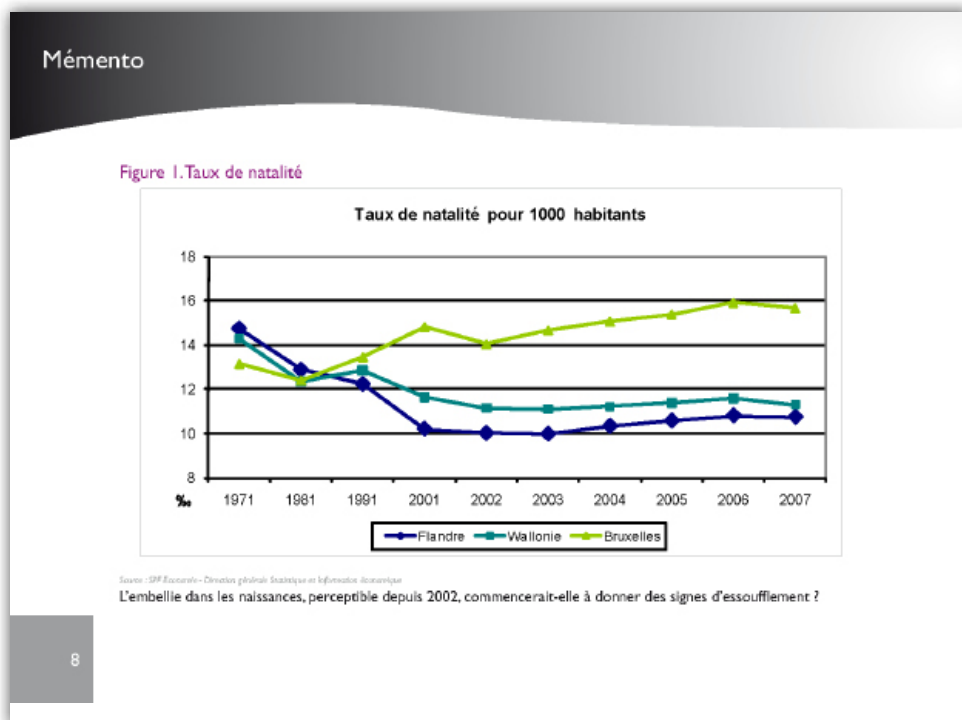
L'objectif du « Mémento de l'enfance et de la jeunesse en Communauté française » est de rassembler les chiffres de base, les chiffres essentiels et de donner une image synthétique des politiques de la

Communauté française en matière d'enfance et de jeunesse. Il est actuellement composé de quatre parties : un aperçu démographique, une description brève de l'apport des services de la Communauté française au besoins des enfants et des jeunes, une évaluation du budget et les bonnes feuilles d'une recherche. Ce Mémento constitue, depuis le décret de 2004, le rapport sur l'état de l'enfance et de la jeunesse.

Avec le concours des services de la Communauté française nous mettons ainsi à la disposition du public un aperçu rapide et chiffré de la situation des enfants et des jeunes en Communauté française.

Art. 7. Chaque année avant le trente juin, l'Observatoire remet au Conseil et au Gouvernement,(...) un état des lieux de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse en Communauté française.

Décret du 12 mai 2004 portant création de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse



Pour en savoir plus :

www.cfwb.be/index.php?id=2768 et la collection complète des mémentos en téléchargement sur le site www.cfwb.be/index.php?id=6174

Pour en savoir plus :

sur l'enquête de l'Observatoire : www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=4340

sur le séminaire et ses documents en anglais : www.childoneurope.org/issues/child_wellbeing_indicators2.htm

la communication au colloque de janvier 2009 : http://www.oejaj.cfwb.be/fileadmin/sites/oejaj/upload/oejaj_super_editor/oejaj_editor/pdf/Ce_que_les_Enfants_Entendent_par_Bien-etre_Communication-Florence_29012009_3_.pdf

1.3. Bien-être : le point de vue des enfants

En 2008, l'Observatoire a fait réaliser une enquête qualitative sur les représentations que les enfants de 10 à 15 ans ont du bien-être. Le rapport final ainsi qu'une synthèse ont été publiés par l'Observatoire.

L'analyse a permis d'identifier cinq dimensions clés :

1. *La disponibilité positive.* Il s'agit de la possibilité de vivre une vie d'enfant adaptée au stade de développement dans lequel l'enfant se trouve, liée au fait qu'aucun facteur matériel ou moral (peur ou angoisse) ne détruit la possibilité subjective qu'a l'enfant de bénéficier de ses droits au sens de la Déclaration des Droits de l'Enfant.
2. *Le bien-être « reçu ».* Le bien-être reçu, c'est le bien-être qui vient tout seul sans que l'enfant doive faire quoi que ce soit pour le provoquer.
3. *Le bien-être culturel et social.* Il nécessite à la fois un cadre de référence et une démarche de l'enfant. Cette dimension a trait au fait de trouver une place (un rôle, un statut) au sein d'un groupe social plus ou moins structuré.
4. *Le bien-être psychologique et moral,* a trait au fait de se sentir bien avec soi-même, d'être à l'aise (voire fier) de ce que l'on est et de ce qu'on veut devenir.

5. *Le droit d'exprimer sa propre vision des choses et de revendiquer ce à quoi on estime avoir droit.* Autrement dit, le droit d'avoir un impact non seulement sur les éléments matériels mais aussi sur les règles instituées, voire même sur les principes de légitimité des règles instituées.

Le réseau européen des Observatoires de l'Enfance – ChildONEurope – a organisé en janvier 2009 un séminaire européen sur le bien-être des enfants et Michel Vandekerke y a relaté les enseignements de l'enquête.





Deux questions importantes pour les enfants qui ne sont pas (ou pas suffisamment) à l'agenda politique.

Pouvoir vivre des moments de vie « non-productifs » et « non-structurés »

Moments sans apprentissage structuré ou finalité fonctionnelle et possibilité de laisser émerger une structuration spontanée, avoir accès à des loisirs (culturels, sportif) qui permettent la spontanéité et le défoulement¹, pouvoir se retirer temporairement de la vie sociale, faire l'expérience positive de la solitude, disposer d'espaces personnels et intimes : autant de voies d'accès au bien-être dont la légitimité n'est pas toujours assurée aux yeux des adultes.

Les moyens de décoder et de donner sens au monde des adultes

Qu'on le déplore ou non, le monde de l'enfance n'est pas isolé du monde adulte : il n'est pas immunisé contre la violence qui s'y déploie, ne serait-ce que par la prégnance des images véhiculées dans les médias. Il est important pour les enfants d'avoir les moyens de décoder et de donner sens au monde des adultes. Il semble, selon les témoignages recueillis, que beaucoup d'enfants n'ont pas suffisamment accès à des clés de compréhension du monde tel qu'il est et tel qu'il va. Il n'y a sans doute pas assez d'outils disponibles pour rendre l'actualité politique et sociale accessible aux enfants.

¹ comme le chante Pierre Perret : (...) *donnez-nous des jardins, des jardins pour y faire des bêtises.*

Pour en savoir plus :

sur l'enquête de l'Observatoire : www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5321

sur la conférence, et ses documents (en anglais) : [www.eurochild.org/index.php?id=394&tx_ttnews\[pS\]=1271572808&tx_ttnews\[tt_news\]=214&tx_ttnews\[backPid\]=287&cHash=4ddf0344c8](http://www.eurochild.org/index.php?id=394&tx_ttnews[pS]=1271572808&tx_ttnews[tt_news]=214&tx_ttnews[backPid]=287&cHash=4ddf0344c8)

la communication à la conférence de novembre 2009 : www.eurochild.org/fileadmin/user_upload/Meetings/AC/cyprus2009/presentations/2.3_Vandekeere.pdf

1.4. Participation : le point de vue des enfants

Comme le montre la recherche précédente sur le bien-être, la participation des enfants aux décisions qui les concernent est un élément constitutif de leur bien-être. Il est un de leurs droits : aussi bien-être et participation sont-ils inextricablement liés dans les productions des organisations non gouvernementales attentives aux droits de l'enfant. Ainsi lorsque Eurochild⁴ a organisé en novembre 2009 sa 6^e conférence annuelle sur le bien-être des enfants, un atelier a-t-il été consacré à l'expérience de participation des enfants et des jeunes reflétée dans l'enquête commanditée par l'Observatoire en 2007.

⁴ Eurochild est un réseau international d'organisations et d'individus travaillant en Europe à l'amélioration de la qualité de la vie des enfants et des jeunes. Son travail est basé sur les principes contenus dans la Convention internationale des droits de l'enfant. Eurochild est financé par la Commission européenne dans le cadre du programme « Progress ».

1.5. Recherche qualitative participative sur le vécu des enfants vivant dans la pauvreté

▲ Le contexte de l'enquête

L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, à partir de ses missions, de sa position institutionnelle et de ses travaux, porte une attention toute particulière au bien-être des enfants et des jeunes ainsi qu'à la façon dont est concrétisée en Communauté française la Convention internationale des droits de l'enfant et plus particulièrement la participation effective des enfants (article 12).

Ainsi, une enquête quantitative a été réalisée en 2007 sur la façon dont les jeunes comprennent et vivent l'exercice du droit à la participation ; et une étude qualitative menée en 2008 a porté sur ce que les enfants entendent par « bien-être ». Ces deux recherches ont remis en évidence la capacité des enfants à formuler, clarifier et structurer leur perception et vision propre sur un objet de recherche particulier : les enfants sont des interlocuteurs compétents, susceptibles, dans les conditions appropriées, d'enrichir l'objet de recherche par leur vision propre des choses.

L'Observatoire a donc souhaité enrichir ses investigations relatives à la participation et au bien-être des enfants par l'introduction d'une dimension nouvelle, également contenue dans la Convention internationale des droits de l'enfant : la pauvreté (combinaison de l'article 2 de

la CIDE intitulé non-discrimination et de l'article 27 le droit à un niveau de vie suffisant).

Ce faisant, nous nous inscrivons également dans l'actualité politique nationale et internationale. Le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont en effet proclamé l'année 2010 «Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale» afin de donner un élan décisif à l'élimination de la pauvreté. La Belgique assumera la présidence de l'Union européenne au cours du second semestre 2010. C'est pourquoi, le gouvernement fédéral souhaite mettre l'accent sur la lutte contre la pauvreté infantile, et en faire le thème central de l'année européenne contre la pauvreté et l'exclusion, notamment par le biais d'une large campagne d'information.

▲ Objectifs

À partir d'un recueil de la parole et des expressions non verbales de trente enfants âgés de 6 à 12 ans en Communauté française, il s'agit de :

- Rendre compte des expériences des enfants qui vivent dans la pauvreté, avoir une meilleure vue sur leur vie quotidienne et comprendre comment ils vivent la pauvreté et l'exclusion sociale au quotidien dans leurs différents lieux de vie et leurs différentes interactions sociales.
- Repérer dans le vécu des enfants pauvres, les stratégies qu'ils développent pour avoir une emprise sur leur vie.
- Dresser des portraits contrastés des enfants vivant dans la pauvreté, et de leur vécu.

- Établir des recommandations afin que la réalité subjective des enfants pauvres soit davantage prise en compte dans l'action publique qui leur est destinée directement ou indirectement.

▲ Options méthodologiques retenues

La méthode d'échantillonnage doit aboutir à garantir au minimum trente enfants participant à la recherche qualitative.

La sélection des enfants participants sera effectuée selon le principe des groupes contrastés, en veillant à assurer, sur l'ensemble de l'échantillon des trente enfants, une diversité optimale en termes d'âge, de sexe, de niveau socio-économique, de modèle familial. La représentativité visée ici n'est donc pas la représentativité au sens statistique du terme.

La sélection des enfants participants sera effectuée par le biais et sous la supervision du réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP). Pour éviter la stigmatisation des enfants, les enfants seront approchés en leur qualité de membres d'une organisation qui participe au projet de recherche. Ces organisations (qu'elles soient membres ou non du RWLP) orientent leur action vers un public d'enfants et/ou d'enfants et adultes qui vivent en pauvreté. Cet argument permet de considérer les jeunes qui y sont affiliés comme ayant une expérience probante en matière de pauvreté.

Les enfants âgés de 6 à 12 ans seront issus de groupes existants, partageant donc déjà un temps de vie en commun. La récolte des données sera principalement réalisée dans leur environnement naturel. Le chercheur travaillera ainsi en étroite collaboration avec les animateurs locaux, qui continueront à jouer leur rôle. Pour ce faire, le chercheur travaillera en étroite collaboration avec le réseau wallon de lutte contre la pauvreté.

Il est à noter que cette recherche est la version parallèle et concertée d'une recherche équivalente menée en Communauté flamande par Jan Van Gils (Kind en Samenleving), en prolongement d'une recherche sur le vécu des adolescents vivant dans la pauvreté menée, en Communauté flamande et française avec le soutien de l'UNICEF.

Après appel à concurrence, la recherche a été confiée à Sonecom. Elle devrait démarrer début mai. Les résultats sont attendus pour le 20 août 2010.

2. Mieux connaître les services

2.1. L'appui à la parentalité

Le site «parentalite.be» a été créé par l'Observatoire à la demande de la ministre de l'Enfance dans le cadre du plan d'action gouvernemental de soutien à la parentalité (2006). Il a bénéficié d'un financement de 15.000 euros en 2007 (pour la conception) et de 5.000 euros en 2008 et 2009 (pour l'actualisation et la mise à jour). Aucun financement spécifique n'a été prévu au-delà de 2009.

En ligne depuis juin 2008, ce site, destiné aux professionnels, a pour objectif de mettre en évidence de bonnes pratiques en la matière. Le cœur de l'outil repose ainsi sur une base de données (en constante évolution) recensant des actions de soutien à la parentalité et permettant à ces professionnels de s'informer et de créer des synergies entre eux. Fin 2009, la base de données comptait quelque trois cents actions recensées.

En 2009, le site a été actualisé et mis à jour comme suit :

- les opérateurs recensés sur le site ont été contactés pour valider ou actualiser les informations concernant leurs activités ;
- un certain nombre (environ 45) de nouvelles actions de soutien à la parentalité ont été recensées par une journaliste indépendante et (partiellement) intégrées dans la base de données en ligne.

L'intérêt d'un site comme celui-ci tient évidemment à la

qualité et à la «fraîcheur» des informations répertoriées, ce qui nécessite un processus de mise à jour et de validation en continu. En 2009, cet objectif a pu être globalement atteint, mais il est nécessaire d'examiner comment pérenniser l'outil, le coût d'entretien n'étant pas négligeable.

En 2010, les développements suivants pourraient être envisagés – sous réserve de moyens supplémentaires alloués à l'Observatoire :

- effectuer un test de lisibilité du site ;
- analyser les données relatives à la fréquentation du site ;
- améliorer le processus de mise à jour des opérateurs et des actions recensées (par exemple via un accès à la base de données plus rapide et plus large, éventuellement par les opérateurs eux-mêmes grâce à un formulaire en ligne) ;
- relancer les travaux du comité d'accompagnement et l'élargir du site aux Régions (qui n'y sont pas représentées actuellement) ;
- examiner avec le comité d'accompagnement spécifique du site, les modalités de publicité et de communication les plus appropriés (aucune campagne systématique d'information sur le site n'a été menée jusqu'à présent même si le site a été présenté à diverses occasions, par exemple à la Commission d'avis des écoles de devoirs, aux coordinations ATL et au secteur de l'Aide à la jeunesse).

En matière de soutien à la parentalité, signalons encore que l'Observatoire a été associé, en 2009, aux rencontres organisées par l'ONE en vue de la première phase d'élaboration d'un référentiel de « Soutien à la parentalité ».

Pour en savoir plus :

le site : www.parentalite.be

www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5298

2.2. Projets innovants

L'Observatoire porte une attention toute particulière aux dispositifs qui permettent de répondre aux besoins et aspirations des enfants et des jeunes de manière multidimensionnelle plutôt que de manière segmentée et fragmentaire. La notion de transversalité condense cette priorité accordée aux dispositions prises, au niveau des services publics aussi bien que des acteurs de terrain, pour articuler, coordonner, mettre en cohérence les pratiques des différents intervenants auprès des enfants et des jeunes, en vue de mieux répondre à leurs besoins et attentes.

Dans cette perspective, l'Observatoire a proposé une définition des projets innovants et de leurs dispositifs :

- le dispositif s'appuie sur des disciplines différentes ;
- le dispositif mobilise des acteurs de secteurs différents (enseignement, aide à la jeunesse, centres jeune, action sociale, action culturelle ...) ou des champs d'action habituellement séparés (social, culturel, santé, ...)
- le dispositif rencontre des besoins non couverts par les services existants ;
- le dispositif s'appuie sur la participation active des enfants et/ou des jeunes ;
- le dispositif assume délibérément une certaine «prise de risque» dans ses interventions, aussi bien du côté des professionnels impliqués que du côté des enfants ou des jeunes visés.

L'Observatoire, souhaitant investiguer et énoncer les modalités appropriées de soutien à l'innovation, a confié à RTA la réalisation d'une enquête qualitative en 2009.

Le dispositif de recherche a été construit en quatre phases successives :

- une mise en perspective des caractéristiques de l'innovation qui a abouti à la grille de présentation des projets repérés ;
- le repérage et la description de projets innovants en Communauté française ;
- l'analyse de quatre projets innovants selon un dispositif participatif ;
- l'énoncé des enjeux et de recommandations.

Dans les apports de l'enquête relevons particulièrement :

- 83 projets identifiés comme innovants par les personnes ressource : la liste figure dans les annexes du rapport de l'enquête ;
- 20 projets décrits par leurs promoteurs selon la grille qui leur était proposée : ces présentations figurent dans le rapport de l'enquête ;
- 4 vidéos présentant des projets innovants dont l'expérience a semblé, à l'équipe d'enquête comme à l'Observatoire, exemplaire de l'innovation en Communauté française (La Loupiote, Pédagogie nomade, Dynamo international, Solidarité) ;
- des recommandations propres à favoriser l'existence de projets novateurs.

Pour en savoir plus :

www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5310



Les éléments importants pour soutenir l'innovation dans les domaines de compétence de la Communauté française

1. La phase instituante : soutenir l'exploration et l'expérimentation

- Recommandation 1 : Instituer un congé exploratoire et d'expérimentation
- Recommandation 2 : Promotionner et valoriser l'innovation
- Recommandation 3 : Diversifier les sources de financement et les mutualiser

2. Le passage à la phase instituée

- Recommandation 1 : Une aide matérielle
- Recommandation 2 : Une aide stratégique
- Recommandation 3 : Une forme d'inspection appropriée
- Recommandation 4 : Une aide à l'évaluation des projets
- Recommandation 5 : Diminuer l'exploitation culturelle des structures innovantes
- Recommandation 6 : Rythme administratif et aide au raccord financier
- Recommandation 7 : Une simplification administrative, enfin
- Recommandation finale : Le scénario politique structurant à privilégier

2.3. Accrochage scolaire : vers un référentiel commun

Quand ils sont amenés à soutenir des jeunes en décrochage scolaire, il est fréquent que les acteurs éducatifs, sociaux ou judiciaires soulignent un manque de concertation et témoignent de leurs hésitations pour trouver une réponse adéquate et rapide à des situations spécifiques.

À partir de ce constat, l'Observatoire a, en 2008, confié à l'Université de Liège – service de Didactique Générale et Intervention Educative (DGIE) – la réalisation d'une recherche-action « Comment mobiliser les ressources des acteurs afin de favoriser une prise en charge plus rapide et plus adéquate des mineurs en situation d'absentéisme ou de décrochage scolaire ? Vers un référentiel commun » en collaboration avec les acteurs des arrondissements judiciaires de Huy, Liège, Mons et Verviers. Dès 2009, dans les arrondissements judiciaires pilotes les effets se sont fait sentir et la volonté existe d'améliorer et d'étendre le dispositif testé en 2008.

Art. 13. § 1er. Il est créé au sein de la Direction générale de l'enseignement obligatoire une cellule administrative de coordination des actions de prévention du décrochage scolaire et de la violence (chargée...) 3° en concertation avec l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, de l'étude des phénomènes de violence et de décrochage scolaire chez les mineurs d'âge en milieu scolaire, au travers notamment d'une enquête de victimisation, ainsi que du suivi de l'action des services subventionnés dans le cadre des articles 30 et 31 du décret du 30 juin 1998 précité.

Décret du 12 mai 2004 portant diverses mesures de lutte contre le décrochage scolaire

Pour en savoir plus :

www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5306

www.accrochagescolaire.be/

Pour favoriser la diffusion des résultats et la poursuite des coordinations, l'Observatoire a fait réaliser et a publié une synthèse de la recherche action en mai 2009.

Elle distingue :

- des définitions précises du décrochage scolaire ;
- un repérage exhaustif des partenaires en distinguant les sphères d'action ;
- les divers cadres déontologiques ;
- les procédures à respecter.

Les éléments constitutifs d'un protocole d'intervention sont également énoncés.

Il faut souligner que les directions générales de l'Enseignement obligatoire et de l'Aide à la Jeunesse ont souhaité poursuivre la recherche-action en 2009 et 2010, avec le pilotage de l'Observatoire, afin d'énoncer les conditions de généralisation du protocole d'intervention et de mettre en place un site Internet dédié reprenant :

- un annuaire des différents acteurs et parties concernées ;
- un référentiel commun (définitions, acteurs, ...) ;
- les différents outils d'aide à la décision développés.



2.4. Les données et les indicateurs dans le pilotage de l'aide à la jeunesse

Depuis sa création, l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse a appuyé la direction générale de l'Aide à la Jeunesse et le CCAJ dans leur souci d'objectivation des politiques : cartographie et première analyse des données SIGMAJED en 2000, mise à la disposition des CAAJ de données démographiques en 2002, portrait et cartographie des effets de la réforme des services privés en 2004, réflexion méthodologique et analyse globale des données SIGMAJED en 2007, etc.

En 2009, à la demande de la direction générale de l'Aide à la Jeunesse, l'Observatoire a participé aux groupes de travail sur l'amélioration des données recueillies en routine par les services de l'Aide à la Jeunesse ainsi que sur le suivi du plan opérationnel de la DGAJ (voir plus loin dans la rubrique « Échanges institutionnels »).

Dès novembre 2009 également, l'Observatoire a été associé à la réflexion du cabinet de la ministre de l'Aide à la Jeunesse sur les instruments de pilotage. Le travail se poursuit en 2010 particulièrement dans deux aspects :

- la réflexion globale sur les indicateurs de l'Aide à la Jeunesse, résumée dans la note « *Quelques repères pour un système d'indicateurs de l'aide à la jeunesse* » disponible sur le site de l'Observatoire ;

- les éléments d'information sur la « sortie » de l'Aide à la Jeunesse repris dans un projet de recherche 2010 sur « les mécanismes de sortie de l'aide à la jeunesse ».

Les développements en 2010 et la concrétisation de ces projets sont liés à la situation du personnel de l'Observatoire.

N.B. À la suite des départs de Liliane Baudart fin février et de Françoise Mulkay fin mars, un certain nombre de dossiers programmés qui relevaient spécifiquement de l'Aide à la Jeunesse ont été traités directement par cette Direction générale.

Pour en savoir plus :

www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5218

2.5. « Enfance encadrée »

En 2008, le CJEF (aujourd'hui CJCF) avait sollicité le soutien financier et méthodologique de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse pour la mise à jour de leur publication « Enfance (en)cadrée ».

Cet outil, décliné sous forme de fiches explicatives, vise à la vulgarisation et à la compilation de l'information concernant les législations régissant le secteur de l'enfance. Publié en 2006 et diffusé auprès de personnes travaillant en ligne directe avec les enfants, cet outil devait être actualisé et repensé, de nombreuses fiches étant devenues obsolètes.

Cette collaboration, inscrite dans le cadre d'une convention d'un an signée fin 2008, s'est concrétisée dans la mise sur pied d'un comité d'accompagnement chargé d'assurer la plus grande qualité aux informations fournies. Ce comité était constitué de représentants du service Jeunesse, de l'ONE, du CJEF et de l'Observatoire. Il s'est réuni à plusieurs reprises en 2009.

Cependant, les délais impartis dans la convention n'ont pu être respectés et le projet n'a pas pu aboutir.

3. Promouvoir les droits et le bien-être des enfants

3.1. Pour une information adaptée aux enfants (« childfriendly »)

Le droit des enfants à la participation, inscrit notamment à l'article 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant, ne peut se concevoir sans que soit mis en œuvre leur droit à être correctement informés des décisions qui les concernent. On a vu ainsi émerger de plus en plus de publications, de rapports ou de productions dits « childfriendly », c'est-à-dire traduits dans un langage et sous une forme réputée accessible aux enfants. Ces publications sont principalement développées par des ONG et des instances internationales telles que les Nations Unies.

L'Observatoire a souhaité tester concrètement les possibilités du genre : trois appels à concurrence ont été lancés en ce sens fin 2008 et début 2009.

Les deux premiers portaient sur l'adaptation de deux documents : le rapport triennal de la Communauté française sur l'application de la CIDE et le rapport de la recherche commanditée par l'Observatoire concernant l'expérience qu'ont les jeunes de la participation (2006).

Le troisième appel à concurrence portait sur la réalisation d'une synthèse bibliographique des différents facteurs de

réussite de la communication à destination des enfants de 6 à 12 ans, quel que soit le type de support (écrit, visuel, etc.) et la traduction des enseignements que l'on peut en tirer dans une série de recommandations consignées dans un vade-mecum à destination des personnes qui souhaitent adapter un écrit pour le rendre accessible aux enfants.

▲ « Les droits de l'enfant en Communauté française - Quand la Communauté française rend son bulletin »

Le gouvernement de la Communauté française veillera à ce que la diffusion de l'information relative à la Convention internationale des droits de l'enfant touche le plus large public possible et particulièrement les enfants eux-mêmes. Il investira donc pour que les communications et les informations sur les droits de l'enfant soient traduites dans un langage et sous une forme accessible aux enfants⁵. C'est dans ce cadre que l'Observatoire a commandé l'adaptation dans un langage et sous une forme adaptée aux enfants du deuxième rapport triennal de la Communauté française relatif à l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant. Il est essentiel de souligner que ce faisant l'Observatoire répond de manière optimale aux recommandations émises par le Comité des droits de l'enfant.

L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse travaille depuis 10 ans déjà à la promotion des droits et du bien-être des enfants. Il a entre autres prérogatives la mission de *faire mieux connaître aux enfants et aux adultes les principes contenus dans la Convention internationale des droits de l'enfant.*

⁵ Rapport du gouvernement de la Communauté française au parlement de la Communauté française relatif à l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant, décembre 2008, p.194.

Destiné aux enfants âgés de 9 à 12 ans, le rapport gouvernemental adapté a été intitulé « Les droits de l'enfant en Communauté française - Quand la Communauté française rend son bulletin ». Il montre les réalisations concrètes menées en faveur des enfants par le Gouvernement de 2005 à 2008. On y souligne aussi les engagements du Gouvernement pour la période 2008 à 2010. Les grands axes prioritaires des droits de l'enfant retenus par le Gouvernement dans son rapport structurent également la brochure enfant :

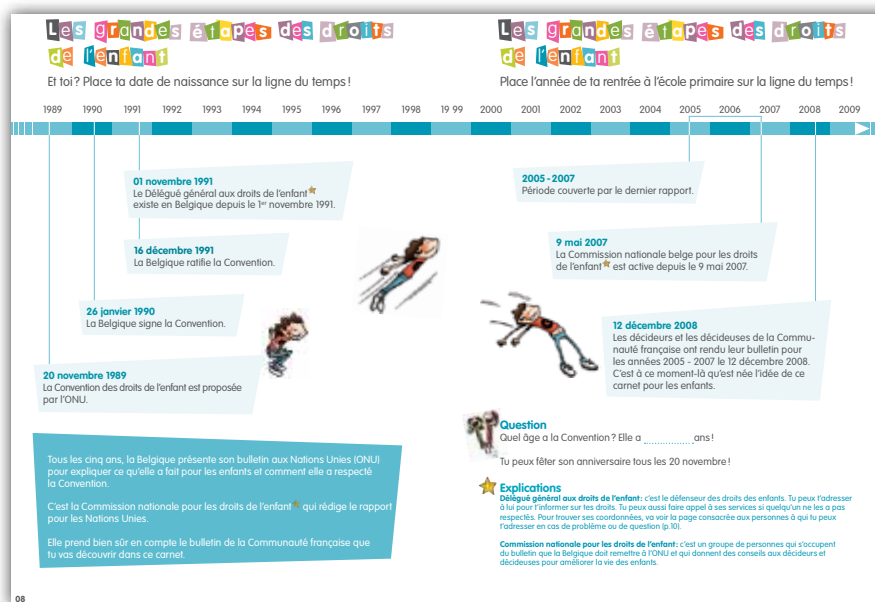
- Le droit d'être informé et de participer.
- Le droit d'être bien entouré et d'être protégé.
- Le droit d'être en bonne santé.
- Le droit à l'éducation.

La réécriture du rapport triennal dans un langage adapté

à des enfants de 9 à 12 ans a été confiée à un soumissionnaire extérieur. Celui-ci a été fortement épaulé dans sa tâche par les membres de l'Observatoire et par un comité de relecture composé – à partir du groupe CIDE – de la Cocof, de la Coordination des ONG pour les Droits des Enfants, du service Jeunesse, de la Commission nationale pour les droits de l'enfant, de l'institution du Délégué général aux Droits de l'Enfant, de la direction de l'Égalité des

chances, du service de l'inspection de l'enseignement fondamental de l'Administration générale de l'Enseignement et de la recherche scientifique, de la Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse, de l'ONE et de l'UNICEF.

Une fois les adaptations langagières terminées, l'Observatoire a procédé à la mise en page et à l'impression des brochures (à 1.000 exemplaires). Une attention toute particulière a été apportée à cette mise en page. Le soumis-



sionnaire retenu a mis son talent et sa créativité au service des enfants pour créer un carnet ludique composé de 26 pages colorées et illustrées de dessins ou de pictogrammes qui guident l'enfant dans sa lecture et la bonne compréhension de l'information.

▲ **« Quand les jeunes donnent leur avis »**
Adaptation childfriendly du rapport de recherche sur la participation des jeunes

L'Observatoire a commandité en 2008 une enquête : il s'agissait de réaliser une photographie de la manière dont les jeunes de 10 à 18 ans en Communauté française participent dans leurs diverses sphères de vie, d'observer l'existence de dispositifs de participation, d'examiner les circonstances et les modalités où les jeunes peuvent donner leurs avis ainsi que la prise en compte de ceux-ci. À cette occasion, plus de 1 000 jeunes avaient été interrogés.

Il a semblé indispensable de diffuser les résultats de cette recherche auprès des jeunes : une adaptation a donc été commandée par l'Observatoire. Celle-ci a été conçue de manière à fournir un aperçu dynamique de la recherche en permettant aux jeunes lecteurs de confronter leur point de vue avec les résultats de la recherche.

De la même manière que pour la publication « droits de l'enfant » décrite ci-dessus, le travail de mise en page et d'illustration a été confié à des graphistes extérieurs.

Il était important de créer une identité graphique forte et attirante pour les enfants et les jeunes de 10 à 18, cibles de cette production tout en permettant un téléchargement aisé sur le Net.

À terme, l'Observatoire souhaite poursuivre cette politique d'adaptation de certaines de ses recherches. La mise en page a d'ailleurs été pensée en ce sens : une collection au format A5 et une continuité graphique.



Pour en savoir plus :

les publications sont disponibles en téléchargement :
www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5352

les publications peuvent être commandées en utilisant le formulaire disponible sur le site de l'Observatoire à l'adresse suivante : www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5308

▲ Adapter un écrit pour le rendre accessible aux enfants : synthèse bibliographique

Pour favoriser l'adaptation de texte dans un langage accessible aux enfants, l'Observatoire a commandé à l'Université de Liège (Patricia Schilling et Annette Lafontaine), Unité d'analyse des Systèmes et des Pratiques d'Enseignement, la réalisation d'une synthèse bibliographique sur l'identification des facteurs à prendre en compte pour assurer la lisibilité des documents destinés aux enfants.

▲ Adapter un écrit pour le rendre accessible aux enfants : vade-mecum

La synthèse a débouché sur la rédaction d'un vade-mecum à destination des personnes soucieuses de rendre leur production (rapport, document, messages, etc.) accessible aux enfants. Elle a donc une finalité pratique.

La synthèse bibliographique et le *Vade-mecum - Adapter un écrit pour le rendre accessible aux enfants* sont mis en ligne sur le site de l'Observatoire. La publication papier et la diffusion du vade-mecum sont en cours d'élaboration.

Pour en savoir plus :

la synthèse bibliographique et le vade-mecum sont disponibles en téléchargement : www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5352

3.2. Actualisation de la base de données des outils de promotion de la CIDE

Dans le Plan d'action relatif aux droits de l'enfant 2008-2010 du gouvernement de la Communauté française, ce dernier souhaitait *charger l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse de créer en collaboration avec les organismes actifs sur le terrain des droits de l'enfant, un site internet qui pourra reprendre des informations et des initiatives existantes en matière d'information et de sensibilisation aux droits de l'enfant.*

C'est pourquoi, dès 2009, l'Observatoire lui a soumis une hypothèse de travail qui comportait deux phases de réalisation :

1. le lancement avant la fin de la législature d'un site spécialement dédié aux droits de l'enfant qui comprendrait la mise en ligne d'outils de sensibilisation, de formation et d'éducation aux droits de l'enfant à destination des adultes.
2. le développement en début de nouvelle législature de la partie « enfant » du même site afin que ceux-ci puissent accéder à l'information sur les droits de l'enfant mais surtout pratiquer ou questionner leurs droits par le biais d'outils tels que jeux réels ou virtuels, livres, dessins animés ou exposition.

Le Gouvernement n'a pu concrétiser ce projet commun avant son renouvellement. C'est pourquoi l'Observatoire a entrepris l'actualisation de la base de données des outils

de sensibilisation, de formation et d'éducation aux droits de l'enfant déjà initiée en 2004. L'ambition restant de les mettre à disposition du public le plus large possible.

▲ **Inventaire des dispositifs de diffusion et de formation aux droits de l'enfant**

Afin de remplir ses missions relatives aux droits de l'enfant, l'Observatoire s'appuyant sur le groupe permanent CIDE institué en son sein, a souhaité constituer un inventaire des dispositifs de diffusion et de formation aux droits de l'enfant. La réalisation de cet inventaire a été finalisée par l'Université de Liège en 2004. Cet inventaire composé de 266 outils a été transposé dans une base de données Access et proposé au public sous forme de CD Rom.

En 2008, l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse a souhaité mettre en ligne cet inventaire. Pour être pertinent et reprendre de la manière la plus exhaustive possible l'ensemble des dispositifs connus ce jour, l'outil a cependant été mis à jour. C'est ainsi que l'Université de Liège a procédé à une nouvelle recherche documentaire et a abouti à 444 nouveaux outils de sensibilisation, de formation et d'éducation aux droits de l'enfant.

▲ **Une base de données en ligne**

La base de données en ligne permet aux professionnels de l'enfance mais aussi aux citoyens ordinaires, adultes ou enfants, de consulter en ligne des outils en lien avec cha-

cun des droits de l'enfant ou d'obtenir des informations sur ceux-ci. Elle permet donc de disposer d'outils divers en la matière : livres, dossiers pédagogiques, sites Internet, jeux, spectacles, expositions, etc.

Pour aider les professionnels de l'enfance dans une approche concrète de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, une série de renseignements supplémentaires à caractère pédagogique leur sont fournis : précision sur l'âge des destinataires, conditions d'utilisation, encadrement conseillé, taille du groupe possible, durée de l'activité, notice pédagogique qui contient d'éventuels conseils pour l'utilisation ultérieure, et liens avec d'autres outils de la base de données.

Les outils concernent l'ensemble des sujets abordés par la Convention : la non-discrimination, le droit à l'éducation, l'adoption, les mineurs dans la migration, le droit à la participation, le droit à la vie familiale, le droit à la dignité, etc. Chaque outil répertorié est détaillé et illustré.

Parallèlement au travail documentaire et pédagogique, l'Observatoire a donc travaillé en bonne intelligence avec la cellule ISA et l'ETNIC à la création d'une interface de recherche simple d'utilisation qui permette aux personnes

Dans les recommandations qu'il formule en 2002 pour la Belgique, le comité des droits de l'enfant des Nations Unies recommande notamment que l'État partie :

- renforce et rende opérationnel son programme de diffusion des informations concernant la Convention et son application ;
- développe des programmes de formation systématique et sur le terrain au sujet des droits de l'Homme, y compris les droits des enfants, pour tous les professionnels travaillant pour ou avec des enfants.

qui le souhaitent d'accéder à ces outils. Trois possibilités s'offrent désormais aux usagers : soit ils visualisent l'ensemble des outils contenus dans la base de données ; soit ils effectuent une recherche libre ; soit ils effectuent une recherche structurée qui peut se réaliser par sujets abordés, par public cible et/ou par types de supports.

En 2010, l'Observatoire souhaite faire davantage connaître cet inventaire en ligne. Il trouvera les partenaires les plus pertinents pour les aider dans cette tâche.

Communauté française de Belgique
SECRETARIAT GÉNÉRAL | OEJAJ

Rechercher dans le site

Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

Outil de recherche

Accueil oejaj

OUTIL DE RECHERCHE

Visualiser tous les outils

Recherche par mots-clés

Public visé

<input type="checkbox"/> Enfants	<input type="checkbox"/> 3 - 5 ans	<input type="checkbox"/> 5 - 8 ans	<input type="checkbox"/> 8 - 10 ans
<input type="checkbox"/> Jeunes	<input type="checkbox"/> 10 - 12 ans	<input type="checkbox"/> 12 - 14 ans	<input type="checkbox"/> 14 - 16 ans
<input type="checkbox"/> Adultes	<input type="checkbox"/> 16 - 18 ans	<input type="checkbox"/> plus de 18 ans	<input type="checkbox"/> âge non précisé

Sujets abordés

<input type="checkbox"/> Non discrimination	<input type="checkbox"/> Liberté d'expression, de religion, d'association	<input type="checkbox"/> Sécurité sociale
<input type="checkbox"/> Intérêt supérieur de l'enfant	<input type="checkbox"/> Protection de la vie privée	<input type="checkbox"/> Niveau de vie
<input type="checkbox"/> Exercice des droits	<input type="checkbox"/> Accès à une information appropriée	<input type="checkbox"/> Éducation
<input type="checkbox"/> Orientation de l'enfant	<input type="checkbox"/> Responsabilité des parents	<input type="checkbox"/> Citoyenneté

Pour en savoir plus :

découvrez sans attendre la richesse de cette base de données : www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=4446

3.3. Obligations qui découlent de la CIDE pour les États parties – un séminaire

Les missions dévolues spécifiquement aux droits de l'enfant à l'Observatoire consistent, comme nous l'avons déjà mentionné ci-avant à mettre en œuvre les dispositions contenues aux articles 42 et 44 de la CIDE, c'est-à-dire faire connaître largement les principes de la CIDE aux adultes comme aux enfants et s'occuper du suivi et du contrôle de l'application de la CIDE et notamment la préparation et la présentation des rapports aux Nations Unies.

Les 10 ans de l'Observatoire, les 20 ans de la CIDE, sont autant d'opportunités pour le service de se pencher plus avant sur la Convention et les réalités qu'elle recouvre en Communauté française. Aussi, le 9 décembre 2009, l'Observatoire a-t-il organisé un séminaire d'experts sur la question des obligations des États parties qui découlent de la CIDE, thème qui s'inscrit dans un cadre de réflexion plus large à savoir la question de la gouvernance des droits de l'enfant en Communauté française.

▲ Des questions

Finalement, en respectant les droits de l'enfant :

- la Belgique les garantit-elle pour autant à tous les enfants ? ;
- la reconnaissance de ces droits suffit-elle à les rendre effectifs ? ;

- le respect des droits de l'enfant est-il suffisant pour apporter aux enfants tout ce dont ils ont besoin pour grandir et s'épanouir ? ;
- pour mener une vie pleinement humaine ?

Ces questions ont créé l'envie d'aborder la Convention différemment. C'est pourquoi, l'Observatoire n'a pas souhaité par ce travail mieux faire comprendre à un public cible spécifique les droits de l'enfant et la manière de les exercer, il a souhaité mieux faire connaître et comprendre et donc endosser aux États parties les obligations juridiques qui découlent de la Convention. Le souci du service qui s'inscrit dans les missions d'avis et d'aide à la décision publique étant de renforcer la capacité de l'État à promouvoir et protéger les droits de l'enfant.

▲ Un séminaire d'experts

L'Observatoire a invité une trentaine d'experts en leurs qualités d'observateurs, de décideurs, d'experts académiques, de médiateurs ou de praticiens à s'exprimer et se positionner par rapport à trois axes de travail :

- la question des obligations générales et en particulier les droits économiques, sociaux et culturels des enfants ;
- la question des obligations en matière d'éducation et spécifiquement d'éducation aux droits de l'enfant ;
- la question des mécanismes et outils de suivi et de contrôle des obligations liées à la CIDE.

Pour situer la genèse de ce séminaire, il est bon de citer une phrase qui émane du Haut-commissariat aux droits de l'Homme mais qui est largement transposable aux droits de l'enfant : *Les droits de l'Homme sont l'expression juridique de ce dont l'être humain a besoin pour mener une vie pleinement humaine.*

Pour en savoir plus et télécharger les documents :

www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=6127

Ce séminaire d'experts a dressé un état de la situation sur les trois questions susmentionnées en apportant un cadre théorique sur la question, en faisant émerger des constats et des enjeux et en ébauchant des recommandations opé-

rationnelles pour l'action publique.

L'Observatoire a rassemblé les documents du séminaire dans une publication bientôt disponible sur le site.



Constats, enjeux et recommandations phares.

Sur la question des obligations générales et plus spécifiquement celles relatives aux droits économiques sociaux et culturels des enfants

Le constat : la mise en œuvre des droits économiques sociaux et culturels des enfants n'est pas assurée pleinement en Belgique, la CIDE est souvent bafouée et les principes et objectifs de « non-régression » et de « non-discrimination » sont peu, pas ou mal rencontrés.

L'enjeu : il ne s'agit pas uniquement pour les États de prendre des décrets, des lois, mais bien de les mettre en œuvre, de les appliquer concrètement, d'en garantir les effets et de les modifier en conséquence.

La recommandation : Il est suggéré que soient évalués lors de la constitution des budgets et des déclarations de politiques gouvernementales et ministérielles les mesures, actions et programmes défavorables aux droits de l'enfant (régressives) et qu'il y soit mis fin.

Les obligations relatives à l'éducation aux droits de l'enfant

Le constat : Il est fantaisiste de croire que toutes les obligations inscrites dans la CIDE relatives à l'éducation sont respectées.

L'enjeu : il faut s'assurer que les enfants se considèrent eux-mêmes comme sujets de droit et que la société dans son ensemble s'approprie les droits humains.

La recommandation : il est proposé d'inscrire, dans les objectifs de l'enseignement, et dans les programmes scolaires et formation des enseignants, l'éducation aux droits humains et spécifiquement aux droits de l'enfant.

Les stratégies de mise en œuvre des droits de l'enfant

Le constat : Des acteurs multiples, des missions qui se recoupent, des hommes et des femmes trop peu au fait avec leurs obligations...

L'enjeu : la bonne gouvernance des droits de l'enfant en Communauté française avec pour seul objectif la pleine jouissance par tous les enfants de leurs droits.

La recommandation : Il est suggéré que la compétence relative à la coordination des droits de l'enfant soit une compétence politique explicite attribuée à un ministre spécifique.

3.4. Journée des droits de l'enfant novembre 2009

Lors de la recherche menée en 2007 sur la participation des enfants aux décisions qui les concernent, l'Observatoire avait montré que si 72% des enfants ont entendu parler de la CIDE seuls 21% d'entre eux connaissent bien son contenu. Pareillement au niveau des adultes cette fois et du côté de l'autorité publique, un récent sondage TNS-Sofres commandé par l'UNICEF et la Fondation pour l'enfance en France indique que les parlementaires français connaissent la CIDE (99% des sondés en ont entendu parler), mais de nom seulement pour 55% d'entre eux. Seuls 43% des parlementaires l'ayant déjà utilisée dans leurs travaux de parlementaires.

Fort de ces constats et avec toujours la même volonté de faire connaître par tous les moyens appropriés aux adultes et aux enfants les principes contenus dans la Convention, l'Observatoire a proposé à un journal de la presse quotidienne de faire connaître les réalisations, obstacles et défis en matière de droits de l'enfant. Il a donc sollicité et finalisé une collaboration avec le quotidien « Le Soir » et ce, avec l'appui de la direction Communication, Presse et Protocole du Ministère.

L'objectif premier du partenariat était de sensibiliser le grand public aux enjeux et réalités des droits de l'enfant en Belgique prioritairement. La volonté étant également d'indiquer que les violations des droits de l'enfant ne sont

pas l'apanage des seuls pays en développement ou dictatoriaux.

L'Observatoire a souhaité impliquer les membres du groupe permanent CIDE dans cette opération presse afin que l'existence et la qualité de ce groupe soient valorisées. La formule finale de collaboration a consisté en deux types de communication :

- un dossier spécial consacré aux droits de l'enfant avec l'aide de l'expertise de l'Observatoire publié le jour du 20^e anniversaire de la Convention ;
- chaque jour du 16 au 21 novembre, un court entrefilet traitant d'un sujet de l'actualité préalablement sélectionné en comité de rédaction par un des membres du GP CIDE constitué au sein de l'Observatoire et éclairé sous l'angle des droits de l'enfant.

Concrètement, le partenariat a abouti à quatre courts filets dans la presse et un dossier (double page) le 20 novembre. Un peu décevant en terme quantitatif, il l'a également été au niveau du contenu car les nombreux éléments d'expertise sélectionnés et préparés avec soin par l'Observatoire n'ont pas été réellement exploités par les journalistes. De la même manière, l'Observatoire et le groupe permanent CIDE ont été peu valorisés dans l'aventure et le travers pressenti qui consiste à davantage parler des figures médiatiques plutôt que du fond (les droits de l'enfant) n'a pas pu être évité.

Ce partenariat a cependant réussi à mobiliser quelques journalistes sur le thème des droits de l'enfant et a certainement eu le mérite de permettre à l'Observatoire d'expérimenter ce type de travail et de comprendre les difficultés à communiquer auprès d'un public plus large et moins au fait avec les questions d'enfance et de jeunesse.

Le désir d'apprendre... le plaisir d'enseigner.
Le plaisir d'apprendre... le désir d'enseigner.
Comment ces éléments se combinent-ils, se déclinent-ils dans les écoles ? Quels sont les effets d'une procédure démocratique sur la qualité de vie, le bien-être de chacun - élèves, maîtres, personnel de cuisine ou d'entretien - dans une école ?

3.5. Le bien-être à l'école – un séminaire

Bien-être à l'école, qualité de vie à l'école : s'il arrive que ces questions soient posées dans un cadre épidémiologique, elles semblent généralement étrangères aux échanges pédagogiques et donc hors de la zone d'influence de l'école.

Il en va de même du décrochage scolaire : des facteurs individuels, familiaux, même sociaux sont mis en avant. Il est beaucoup plus rare que l'atmosphère de l'école, ses méthodes pédagogiques, les relations entre enseignants et élèves, la passivité ou encore l'ennui des élèves soient questionnés.

En mai 2009, dans un séminaire rassemblant des responsables, l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse a souhaité attirer l'attention sur les éléments objectifs qui peuvent mesurer, pour les élèves, le bien-être à l'école et sur un processus dialogique d'action.

▲ Désir d'apprendre

Plaisir, désir : Jacques Pain, professeur émérite à Paris X, a magistralement brossé le tableau en quatre angles des relations entre les élèves, l'institution scolaire et l'environne-

ment et de la place que le désir d'apprendre occupe dans la relation scolaire.

▲ **Bonheur et confiance en-soi**

Ensuite Isabelle Godin, chargée de cours à l'École de Santé publique de l'ULB a montré, grâce aux résultats de l'enquête internationale HSBC (Health Behavior in School-Aged Children OMS Europe), répétée tous les 4 ans quels pourraient être les éléments sur lesquels agir.

▲ **La construction collective d'indicateurs**

Michel Vuillaume, proviseur du Lycée Schweitzer à Mulhouse et Sophie Pignalosa, enseignante ont décrit la façon dont ils ont, avec les 1 000 élèves du lycée, tous les enseignants et le personnel administratif, technique et ouvrier, entamé et concrétisé l'amélioration des conditions de vie et du bien-être au lycée par un processus dialogique et itératif :

- en mettant à plat les différents marqueurs du bien-être pour chacun des acteurs du lycée ;
- en construisant par le dialogue et la négociation, le descriptif des éléments constitutifs du bien-être spécifique au lycée ;
- en élaborant un plan d'action ;
- en pilotant ce plan d'action à partir des indicateurs construits collectivement.

À la suite de ce séminaire sur le thème de la qualité de vie à l'école, l'Observatoire a commandé une enquête quantitative dont les résultats sont attendus fin 2010 (voir plus haut).

Pour en savoir plus :

www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5

4. Évaluer les politiques d'enfance et de jeunesse

4.1. Évaluation continue du décret sur l'accueil des enfants durant leur temps libre

En janvier 2005, l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse a proposé la mise en oeuvre d'une évaluation continue et progressive du décret⁶ qui s'appuierait sur :

1. un monitoring de la mise en route du décret à réaliser avec le service ATL de l'ONE ;
2. l'instauration, dans des réunions semestrielles, d'un dialogue structuré sur les problèmes émergents et/ou récurrents avec les coordinatrices/coordonateurs locaux.

Ce dialogue continu entre l'Observatoire, les coordinatrices/coordonateurs locaux et le cabinet ministériel a produit des effets avant même que l'Observatoire réalise l'évaluation des CCA et des programmes CLE. Partant notamment d'éléments produits par l'Observatoire à partir de l'évaluation continue et pro-

⁶ Il faut souligner que, bien que l'Observatoire ne soit plus représenté dans le conseil d'administration de l'ONE depuis avril 2008, un représentant de l'Observatoire a participé aux travaux de la commission d'agrément ATL depuis sa mise en place.

gressive du décret, la ministre de l'Enfance a organisé une consultation sur certains aspects du décret ATL. Ainsi, des représentants des coordinatrices/coordonateurs ATL ont été conviés à une série de réunions de travail.

C'est principalement la question de la fonction de coordinatrice/coordonateur qui a été au cœur des échanges. Sur cette base, des modifications sont consignées dans le décret du 26 mars 2009 et au travers de nouveaux arrêtés. Elles portent principalement sur trois types de mesures :

- La commune sera liée à l'ONE par une convention précisant les droits et devoirs de chacune des parties dans le cadre du décret.
- Un profil de fonction du coordinateur ATL a été établi, cadrant davantage ses missions.
- Enfin, il sera demandé à la commission communale d'accueil (CCA) d'établir un plan d'action annuel qui sera évalué au moyen d'un rapport d'activité lui aussi annuel.

L'Observatoire a été chargé de proposer un canevas pour le plan d'action annuel et pour l'évaluation du rapport d'activité. Mais d'autres tâches sont assignées à l'Observatoire par le décret et particulièrement l'actualisation de la grille d'état des lieux.

▲ Actualisation de l'outil de recueil de l'état des lieux de l'accueil

L'état des lieux est la base objective sur laquelle les communes vont pouvoir établir une analyse des besoins en matière d'accueil extrascolaire et concevoir un programme

Le décret du 3 juillet 2003 relatif à « la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire » (article 44) confie à l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse la mission de réaliser, à la fin de la cinquième année de son entrée en vigueur (c'est-à-dire en 2009), l'évaluation de l'application des dispositions qui y sont contenues.

de coordination locale pour l'enfance (CLE). Une fois le programme CLE agréé, l'outil de recueil fourni par l'Observatoire peut constituer pour la/le coordinatrice/coordonateur un outil de suivi et de gestion de l'état de l'accueil sur le territoire qu'elle (il) coordonne en lui permettant une mise à jour rapide des informations concernant notamment les opérateurs partenaires.

Rassemblées pour la Communauté française, les informations fournies dans les états des lieux des différentes communes ont permis à l'Observatoire de donner au Gouvernement une photographie de la situation de l'accueil. L'actualisation de ces états des lieux et leur synthèse par l'Observatoire constitue un excellent outil de mesure et de pilotage des politiques en la matière.

En 2008 et 2009, l'outil de recueil a été actualisé à partir des avis des coordinatrices et coordinateurs rassemblés dans un groupe de travail. Une série d'aménagements ont été listés et introduits par un soumissionnaire extérieur dans le logiciel datant de 2002.

Outre le toilettage des informations obsolètes,

- l'Observatoire a tenu à permettre de récupérer un maximum d'informations de l'état des lieux initial. La majorité des communes a la possibilité de retrouver le relevé des établissements scolaires, des milieux d'accueil et des associations culturelles et sportives dans les champs repris dans la base de données de leur premier état des lieux ;

- une attention particulière a été apportée aux rubriques qui nécessitaient davantage de commentaires libres et qui permettent aux coordinatrices/coordonateurs de préciser avec plus de nuances l'information récoltée ;

- à la demande de certaines communes, le volet de recueil de l'information concernant les associations culturelles et sportives a été développé afin de permettre d'encoder le même niveau de détails que celui des milieux d'accueil, si la commune le souhaite ;

- la partie relative au personnel a été quelque peu développée également.

Cette mise à jour du canevas de l'état des lieux a nécessité un long et important traitement informatique qui a entraîné un retard dans la livraison de l'outil (juillet 2009) aux communes. Afin de ne pas pénaliser les communes devant rentrer leur état des lieux en 2009, une formule souple a été adoptée.

Suite à l'envoi aux communes concernées par le renouvellement de leur(s) programme(s) CLE, l'Observatoire a assuré le suivi des questions des coordinatrices/coordonateurs concernant tant l'installation du programme que la teneur des informations à fournir. À partir de ces questions, une « FAQ » est en cours de compilation et va être publiée sur le site de l'Observatoire.

Les communes souhaitant s'inscrire dans le décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, sont tenues de réaliser tous les cinq ans un état des lieux de l'accueil des enfants de 2,5 ans à 12 ans selon un canevas standard, fourni par l'Observatoire. Celui-ci se présente sous la forme d'un formulaire informatisé sous format Access.

Pour en savoir plus :

www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5359

▲ Évaluation locale des programmes CLE

En vue de faciliter ce travail d'évaluation des programmes CLE, l'Observatoire a suggéré à la commission d'agrément ATL de réaliser un canevas de base : comme on vient de le voir, il a été réalisé en concertation avec les coordinatrices/coordonateurs en tenant compte des aspects « Analyse des besoins » de la grille du recueil d'information des états des lieux. Il s'agit avant tout d'un outil à destination

des CCA afin des les aider dans ce travail d'évaluation. Il s'agit également, pour la commission d'agrément de l'ONE et l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, grâce au canevas partagé dans toutes les communes, d'en tirer des éléments d'évaluation à l'échelle de la Communauté française dans le cadre de leur

mission respective (notamment l'article 44 du décret).

Le canevas a été adressé à l'ensemble des coordinatrices/coordonateurs ATL en mai 2007 et une collecte informatisée de données a été organisée en concertation avec le service ATL de l'ONE : un formulaire est téléchargeable sur le site de l'ONE et les documents générés sont transmis à l'Observatoire. Nous avons reçu 94 évaluations en 2008. En septembre 2009, nous disposons au total de 179 évaluations complétées qui ont été analysées dans

l'évaluation des dispositions du décret de 2003 (voir plus loin).

▲ Plan d'action annuel et rapport d'activité

Le décret du 26 mars 2009 et l'arrêté du 14 mai 2009 modifiant l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 3 décembre 2003 fixant les modalités d'application du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire prévoient que le canevas du plan d'action annuel et le contenu minimal du rapport d'activité sont définis par l'Observatoire.

L'introduction locale de ces nouveaux outils vise à renforcer l'articulation du coordinateur ATL avec la commission communale de l'accueil (CCA), en confiant à cette dernière un rôle précis en matière d'orientation, d'impulsion et d'évaluation dans le cadre de l'exécution du programme CLE. Ils visent également à permettre à la Commune, à la CCA et à la (au) coordinatrice/coordonateur ATL de pouvoir mieux structurer le travail de mise en œuvre du programme CLE.

À la suite d'une série de réunions avec le cabinet de la Ministre et l'ONE, l'Observatoire a fourni une première proposition de canevas intégré : elle reprend sur un seul document plan d'action et évaluation et permet un usage de type tableau de bord.

Très simple d'utilisation, le canevas du plan d'action contient les objectifs fixés par la CCA et la traduction de

L'article 30 du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire prévoit que : *La commune réalise ou fait réaliser, deux ans après l'agrément du programme CLE et deux ans après la première évaluation, un rapport d'évaluation relatif au programme CLE. Ledit rapport est transmis à la CCA, laquelle propose, le cas échéant, les modifications qu'elle estime utiles. La commune transmet le rapport d'évaluation, le cas échéant modifié, à la Commission d'agrément.*

ces objectifs en actions concrètes à réaliser par le coordinateur ATL selon les trois axes définis ci-dessous.

La CCA définit, chaque année, les objectifs prioritaires concernant la mise en œuvre et le développement qualitatif et quantitatif du programme CLE (...). Le coordinateur ATL (...) traduit ces objectifs prioritaires en actions concrètes dans un plan d'action annuel. Le plan d'action annuel couvre la période de septembre à août. Il doit être présenté, débattu et approuvé par la CCA. Il est ensuite transmis au conseil communal et à la commission d'agrément (...).

La réalisation du plan d'action annuel est évaluée par la CCA. Les résultats de cette évaluation sont repris dans le rapport d'activité du coordinateur ATL (...). Le rapport d'activité est transmis pour information aux membres de la CCA, au conseil communal et à la commission d'agrément.

Décret du 26 mars 2009 modifiant le décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé « O.N.E. » et le décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire.

Concrètement, les actions de coordination se déclinent selon les 3 axes du descriptif de fonction :

- les actes formels (tout ce qui touche au côté administratif de la fonction et aux obligations fixées par le décret) ;
- accompagner le développement de la qualité de l'accueil ;
- coordonner tous les acteurs du secteur afin de développer ce dernier sur la commune.

En fin d'année, la (le) coordinatrice/coordonateur évalue la réalisation des actions de terrain programmées et menées pendant l'année et identifie les freins et les éléments facilitateurs qui sont apparus dans la réalisation de ces actions.

La structure de l'outil (dans sa forme non définitive) a été testée lors des formations organisées pour les coordinatrices/coordonateurs ATL par l'ICC à la demande de la ministre de l'Enfance. Les remarques formulées alors ont été prises en compte dans la construction de l'outil. Sa version définitive sera communiquée à l'ONE en 2010.

4.2. Évaluation du décret ATL - Partim opérateurs, CCA et CLE

Comme le prévoit le décret de 2003, l'Observatoire a réalisé en 2009 une évaluation provisoire des dispositions CCA et programme CLE. Cette évaluation quantitative a été construite à partir des données rassemblées par l'ONE ainsi qu'à partir des évaluations bisannuelles locales des programmes CLE.

Durant les deux premiers mois de 2010, les premiers constats assortis d'une cartographie dynamique réalisée par l'Observatoire seront confrontés aux avis des fédérations et des coordinations avant d'être transmis au Gouvernement et au Parlement.

Quels sont les premiers constats ?

La coordination communale de l'accueil des enfants durant leur temps libre :

- la dynamique de coordination de l'accueil extrascolaire rassemble maintenant plus de 3 communes sur 4 en Communauté française ;
- la cohérence entre les objectifs du décret et les enjeux locaux est jugée favorablement dans 3 communes sur 4 (forte ou très forte dans 1 commune sur 2) et est à ranger dans les effets positifs du décret ;
- la reconnaissance du travail des accueillantes – qui ont cessé d'être des « gardiennes » – figure aussi dans les effets forts du décret.

Les enfants des communes dans la dynamique du décret :

- 85 % des enfants de la Communauté française en âge d'école fondamentale sont donc susceptibles de bénéficier des effets de la coordination ;
- dans les communes avec un programme CLE, 1 enfant sur 3 en âge d'école fondamentale fréquente un lieu d'activité agréé ;
- ce sont les enfants de maternelle qui fréquentent proportionnellement plus souvent les structures d'accueil extrascolaire que ceux de l'enseignement primaire ;
- en Région bruxelloise, les enfants fréquentent beaucoup plus régulièrement un même lieu d'activité qu'en Région wallonne.

Les CCA :

- généralement, les CCA correspondent au prescrit du décret et leur constitution comme leur fonctionnement ne posent pas de problème particulier.

Les programmes CLE :

- d'une façon générale, les évaluations locales négatives ou très négatives sont très rares et constituent souvent l'exception ;
- en matière d'accueil, l'évolution est – quasi unanimement – jugée favorable : le potentiel d'accueil, la qualité des services, l'information des parents, la diversité des catégories d'accueil sont relevés par les coordinatrices/coordonateurs

comme ayant connu des évolutions favorables ou très favorables dans 8 cas sur 10 au moins et le rôle des programmes CLE dans cette évolution est souligné ;

- la collaboration entre les différents opérateurs ou partenaires au sein de la commune – qui constitue le cœur du dispositif – est jugée bonne ou très bonne dans 67 % des cas ;
- et donc la dynamique générale du programme CLE est jugée bonne ou très bonne dans 2 cas sur 3.

Des opérateurs agréés et des lieux d'activité :

- lors du dernier trimestre de 2008, ce sont pratiquement 2,5 millions de journées de présence d'enfant qui ont été subsidiées ;
- 2 lieux d'activité extrascolaire sur 3 relèvent du secteur public et bien souvent d'une école avec les garderies scolaires ;
- pratiquement 9 lieux d'activité sur 10 fonctionnent après l'école de 15h30 à 17h30 ;
- en Région wallonne, les lieux d'activité ont une offre plus spécifique et plus fractionnée qu'en Région bruxelloise : ainsi, alors que 75 % des lieux d'activité pourraient fonctionner toute la semaine en Région bruxelloise, 40 % des lieux en Région wallonne sont dans ce cas ;
- en quantité, l'offre d'accueil le mercredi baisse nettement passant, l'après-midi, de 9 à 4 lieux d'accueil sur 10.

Une évaluation continue :

- c'est notamment à partir du dialogue avec les coordinatrices/coordonateurs, dialogue structuré par l'Observatoire, et de la réflexion sur la fonction de coordinateur que, en 2009 le décret de 2003 a été aménagé ;
- dans un domaine politiquement neuf comme l'accueil extrascolaire, il faut souligner l'extraordinaire souci d'évaluation et d'ajustement aux réalités de terrain qui domine depuis près de 10 ans les mouvements législatifs : tous les partenaires ne peuvent que s'en féliciter !

Pour en savoir plus :

depuis 2000 et les prémisses du décret sur l'accueil extrascolaire, l'Observatoire accompagne la mise en place concrète des dispositifs, en concertation avec l'ONE et les cabinets ministériels. Une large part du site y est donc consacrée : www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5274

www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5359



Les perspectives :

- Les informations sur la fréquentation des lieux d'activité le mercredi après-midi donnent à penser que les écoles passent la main. Il reste à tenter de mesurer, en tenant compte des variantes provinciales, les caractéristiques du « relais » : des structures d'accueil avec des activités épanouissantes pour les enfants ou l'appel aux parents et l'absence de propositions ?
- Dès 2002, nous soulignons combien les petits en âge d'école maternelle étaient dépendants de l'accueil dans les écoles. Ceci est confirmé dans le relevé des présences trimestrielles : les petits sont présents de façon plus régulière dans les structures d'accueil. Il serait souhaitable qu'une enquête spécifique fasse le point sur l'état de l'accueil des plus petits. L'Observatoire fera rapidement des propositions en ce sens.
- Contrairement aux autres aspects de l'accueil, le coût des activités extrascolaires, le taux d'encadrement ou encore les locaux n'ont pas évolué : c'est l'impression de statu quo qui domine et ces aspects ont moins bénéficié de l'apport des programmes CLE.
- Le statut des accueillantes et la valorisation financière de leur formation continuée constituent, d'après les évaluations rassemblées par les coordinateurs, un des points faibles du décret : ils pèsent d'un poids lourd sur les caractéristiques concrètes de la qualité de l'accueil... et donc sur le développement des enfants qui leur sont confiés.
- Afin de disposer des informations nécessaires au pilotage, il serait souhaitable qu'à partir des premières explorations des bases de données de l'ONE, des pistes de précision et d'amélioration soient balisées en concertation.

4.3. Écoles de devoirs

▲ Un modèle de rapport d'activité

En collaboration avec le service «écoles de devoirs» de l'ONE, l'Observatoire a actualisé le modèle du rapport d'activités ainsi que les instructions en intégrant les remarques, commentaires et suggestions émanant des utilisateurs.

Suite à la demande de certaines écoles de devoirs, relayée par les coordinations régionales, l'Observatoire a également réalisé une version «open source» (en l'occurrence : Open Office Documents) du modèle pour le rapport d'activité 2008 - 2009.

▲ Une base de données

Jusqu'au départ de Claire Beke (11 novembre 2009), l'Observatoire a poursuivi le toilettage et l'encodage des rapports d'activités 2007-2008 transmis par les écoles de devoirs en vue de leur intégration dans une base de données.

Au vu des ressources disponibles en son sein, l'Observatoire a dû faire des choix et a accordé la priorité à la réalisation de l'évaluation de l'application des dispositions contenues à l'article 44 du décret du 3 juillet 2003 relatif à « la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire » (voir ci-dessus).

▲ Vers un portrait statistique

Étant dans l'impossibilité de réaliser à l'échéance prévue l'évaluation prévue à l'article 23 du décret du 28 avril relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs, l'Observatoire a proposé à la commission d'avis des écoles de devoirs de l'ONE de réaliser un portrait statistique des écoles de devoirs reconnues et subsidiées, sur base des données collectées par le service des écoles de devoirs de l'ONE dans le cadre de la gestion de leur subvention. Ce travail est en cours de réalisation.

L'Observatoire a également prévu de confier l'analyse des rapports d'activités collectés jusqu'à présent à Alice Pierard, étudiante de master en sociologie, au cours du stage de huit semaines qu'elle effectuera à l'Observatoire, du 20 septembre au 10 novembre 2010.

Pour en savoir plus :

www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5395

www.one.be/ONE_typo_test/ONE%20CLEAN/atl/ecole.php

4.4. Suivi de l'application de la CIDE en Communauté française

▲ Le groupe permanent CIDE

Le groupe permanent CIDE (groupe permanent de suivi de la Convention internationale du 20 novembre 1989 relative aux droits de l'enfant) s'est réuni dans son entièreté les 23 avril et 30 octobre. Ses membres ont cependant travaillé sur base volontaire avec un grand engagement et une grande qualité dans certains des comités d'accompagnement ou de relecture de recherches. En septembre 2009, le groupe permanent CIDE a été renouvelé afin d'intégrer les membres du Gouvernement nouvellement constitué.

En 2009, les travaux du groupe permanent CIDE se sont inscrits dans le cadre des 20 ans de la CIDE. C'est ainsi qu'ils ont activement collaboré aux initiatives de l'Observatoire comme l'adaptation *childfriendly* de deux publications et la recherche bibliographique sur la question générale du *childfriendly* (voir plus haut) ; ils se sont également investis largement dans les travaux de mise à jour des dispositifs d'information, de formation et d'éducation aux droits de l'enfant.

Deux travaux spécifiques peuvent être davantage mis en exergue dans ce rapport d'activité car à travers eux s'illustre l'excellente collaboration qui existe dans ce groupe qui réunit

composantes gouvernementales, non gouvernementales, administrations, associations et ombudsman attachés à la question des droits de l'enfant.

Le premier a déjà été évoqué plus avant, il s'agit du partenariat presse initié avec le quotidien « Le Soir » à l'occasion des 20 ans de la CIDE, le second concerne la mission spécifique de rapportage aux Nations Unies, mission centrale de l'Observatoire et du groupe.

Dans le cadre du partenariat avec le quotidien « Le Soir », le groupe permanent CIDE a non seulement alimenté la réflexion quant à la formule retenue : partenariat d'une semaine comprenant des articles de fond et un dossier spécial mais il a également concrètement participé à l'opération. En effet, quatre acteurs majeurs du groupe : le Délégué général aux droits de l'enfant, la CODE, l'UNICEF

Pour en savoir plus :

www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5385

Articles publiés dans le cadre du partenariat avec « Le Soir » disponibles dans la rubrique « archives » du site www.lesoir.be

- « L'enfant, première victime de la pauvreté », 17 novembre 2009.
- « Bernard De Vos : L'accès aux soins de santé est remis en cause », 17 novembre 2009.
- « Droits des enfants, vingt ans après », 18 novembre 2009.
- « Les enfants migrants sont plus vulnérables », 19 novembre 2009.
- « Le zoom : Vingt ans de droits de l'enfant : au travail ! », 20 novembre 2009.
- « La crise menace les droits de l'enfant », 20 novembre 2009.

et le CJCF ont participé chacun à un comité de rédaction du Soir et ont sélectionné un sujet d'actualité à traiter du point de vue des droits de l'enfant. Cela a permis de mettre en lumière les difficultés vécues en Belgique par les enfants vivant dans la pauvreté ou les enfants migrants mais également de valoriser le potentiel de la jeunesse quand les adultes lui donnent la possibilité de participer aux décisions qui la concernent.

Dans le cadre de sa mission de rapportage, l'ensemble des membres du groupe a apporté sa collaboration précieuse à la collation des mesures réalisées en Communauté française pour répondre progressivement aux engagements pris dans le cadre du rapport périodique de la Belgique relatif aux droits de l'enfant adopté en 2008. Grâce aux différents éléments apportés par les membres, l'Observatoire a pu faire un bilan des actions en faveur des enfants de 2008 à 2009. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

▲ **L'actualisation du rapport périodique de la Belgique relatif aux droits de l'enfant et la présentation du rapport aux Nations Unies**

Comme énoncé ci-avant, l'Observatoire, soutenu dans sa tâche par le groupe permanent CIDE, a actualisé le rapport périodique relatif aux droits de l'enfant approuvé en 2008 par la Belgique. Une synthèse d'une trentaine de pages a répertorié l'ensemble des nouvelles mesures légales, administratives, financières que la Communauté française a prises en matière de droit de l'enfant. Cette synthèse couvre aussi bien des mesures relatives à la

maltraitance d'enfant que les mesures relatives à la lutte contre la violence en milieu scolaire ou celles qui visent à améliorer la prise en compte de la parole de l'enfant.

En 2010, le défi que l'Observatoire aura à relever consiste à éclairer le Gouvernement en préparant les réponses à apporter au Comité des droits de l'enfant sur les questions qu'il souhaiterait investiguer encore avant l'audition de la Belgique et d'épauler le Gouvernement dans la présentation du rapport à l'ONU prévue en juin 2010.

▲ **La Commission nationale des droits de l'enfant (CNDE)**

L'Observatoire, épaulé par le groupe permanent CIDE, a participé activement aux travaux de la Commission nationale des droits de l'enfant. Deux travaux majeurs ont été réalisés dans ce cadre en 2009 : il s'agit de la « coordination de la collecte de données concernant les enfants en Belgique » et la préparation d'un colloque intitulé « 20 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) – bonnes pratiques et défis pour la Belgique ».

En ce qui concerne la coordination de la collecte des données, il faut savoir que cette mission a été confiée officiellement à la Commission par l'article 2.3 de l'accord de coopération du 19 septembre 2005 portant création de la Commission nationale pour les droits de l'enfant qui stipule que : *La Commission prend les mesures nécessaires pour coordonner la collecte, l'analyse et le traitement d'un minimum de données pour le Comité des droits de l'enfant*

afin de pouvoir évaluer la situation des enfants sur le territoire national. Elle publie le résultat de ce traitement. Cinq thèmes de travail prioritaire ont été retenus :

- thèmes du Protocole « OPSC » (vente d'enfants, prostitution d'enfants et pornographie mettant en scène des enfants) et violence intrafamiliale ;
- pauvreté ;
- santé ;
- mineurs étrangers non accompagnés (MENA) et autres enfants étrangers sans statut de séjour fixe ;
- protection de la jeunesse et détention de mineurs délinquants.

L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse a indiqué très tôt à la CNDE son incompréhension sur la méthode proposée par le secrétariat pour collecter les données relatives aux droits de l'enfant. Il s'est donc abstenu de participer aux groupes de travail thématiques qui ont eu lieu en 2009. Il a cependant transmis à la Commission les noms d'experts susceptibles d'éclairer les travaux sur les sous-thèmes traités. L'Observatoire a indiqué qu'il était prêt à récolter et coordonner les réponses aux demandes de données émanant des services concernés en début d'année 2010. Suite au prochain épisode donc...

L'Observatoire a également été chargé par le Gouvernement de préparer le colloque national intitulé « 20 ans CIDE – bonnes pratiques et défis pour la Belgique ». Dans ce cadre, l'Observatoire a travaillé sur la question

des bonnes pratiques, le Gouvernement préparant et participant au débat sur les défis relatifs à la pauvreté des enfants.

L'Observatoire a donc proposé en concertation avec les autres entités francophones du pays de mettre en lumière les avancées intervenues pour les enfants porteurs de handicap. La Cocof a mis en lumière les récentes modifications et nouvelles aides et transversalités proposées par le service PHARE, la Région wallonne a proposé un exposé sur l'accueil des enfants de 0 à 3 ans en situation de handicap dans les milieux d'accueil et la Communauté française a exposé la récente réforme de l'intégration des enfants porteurs de handicap dans les écoles ordinaires. L'Observatoire a pu illustrer l'exposé du représentant du ministre de l'Enseignement sur l'intégration scolaire des enfants handicapés par une vidéo d'une dizaine de minutes grâce aux talents du service de l'Audiovisuel de la Communauté française.

Enfin, la Commission nationale aux droits de l'enfant a proposé à l'Observatoire de présenter comme bonne pratique son inventaire en ligne des initiatives d'information, de formation et d'éducation aux droits de l'enfant, déjà présenté plus avant dans ce rapport.

Pour en savoir plus :

www.ncrk.be/fr

4.5. Évaluations dans le secteur Jeunesse

Le décret sur les organisations de jeunesse, celui sur les centres de jeunes tout comme celui sur le Conseil de la Jeunesse prévoient une évaluation confiée en tout ou en partie, sur initiative ou en collaboration à l'Observatoire.

De façon à éviter des évaluations « plaquées » ou « intrusives », l'Observatoire a proposé au cabinet de la Jeunesse de créer des groupes de travail chargés de construire sectoriellement les éléments d'évaluation. Ces groupes fonctionneraient avec l'appui de l'Observatoire selon la méthodologie décrite ci-après.

Pour l'évaluation du décret CJ, le Gouvernement arrêterait les modalités d'évaluation selon les axes suivants :

- convenir avec la CCMCJ d'une (ou maximum deux) question(s) prioritaire(s) qui ferai(en)t l'objet d'une évaluation participative commune dans le cadre de la CCMCJ, pour cette échéance-ci , actuellement ;
- instaurer un groupe de travail chargé d'identifier les données nécessaires à la réalisation d'une réelle évaluation ainsi que les moyens à mettre en oeuvre pour collecter ces données, avec comme calendrier de travail : un accord d'ici deux ans maximum pour permettre de collecter ces données avant le second terme de cinq ans.

Pour l'évaluation du décret OJ, l'idée est de partir du même principe c'est-à-dire instaurer un groupe de travail chargé d'identifier les données nécessaires à la réalisation d'une réelle évaluation ainsi que les moyens à mettre en

oeuvre pour collecter ces données ; ceci de façon à éviter de se retrouver à l'échéance sans rien d'autre que des « paroles d'acteurs » à compiler et à disséquer (elles ont leur place, mais d'autres informations moins « molles » nous semblent nécessaires).

Les développements en 2010 et la concrétisation de ces projets sont liés à la situation du personnel de l'Observatoire.

4.6. Mémo : recommandations au futur Gouvernement

Dans le cadre du plan API et de l'objectif « Faire du Ministère un partenaire du Gouvernement » le Secrétariat général a souhaité fournir un document de travail reprenant des propositions de réformes aux partis appelés à négocier le futur accord de gouvernement de la Communauté française⁷.

L'Observatoire, à partir des études, analyses et exercices relatifs à l'enfance, la jeunesse et l'aide à la jeunesse, a réalisé un mémo mettant l'accent sur les recommandations et les éléments importants à l'intention du futur Gouvernement.

On y a distingué :

- les droits de l'enfant (l'exercice de rapportage, l'implémentation des droits de l'enfant) ;
- les aspects transversaux des politiques d'enfance et de jeunesse ;
- les politiques d'accueil de l'enfance (aspects institutionnels, ATL) ;
- les politiques d'aide à la jeunesse ;
- l'enfant et la scolarité ;
- le soutien à la parentalité.

Pour en savoir plus :

www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=6358

⁷ Le plan opérationnel pour le ministère de la Communauté française. Présentation

5. Publications et événements

Quel que soit l'intérêt intrinsèque de travaux de recherche menés par un service d'étude en dehors du cadre universitaire, il est indispensable que les conclusions de ces recherches nourrissent soit la décision du Gouvernement ou du Ministère, soit les pratiques des professionnels de l'enfance et de la jeunesse. Dans cette perspective, le premier principe de l'Observatoire tient dans la transparence : dès leur réception par les comités d'accompagnement, les rapports de recherche ou d'enquête commandés par l'Observatoire sont immédiatement mis en ligne. Ensuite, en fonction des thèmes et des objectifs, des formules de diffusion sont réalisées : ainsi les publications *childfriendly* (voir plus haut).

5.1. Le 10^e anniversaire de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

▲ Un anniversaire

En 1999, la première équipe de l'Observatoire prenait ses quartiers au Ministère. Dix ans plus tard, l'Observatoire a souhaité faire le point sur cette décennie écoulée de travaux et de réflexion et esquisser les projets et les chantiers à venir.

Le projet initial de ce dixième anniversaire consistait en une programmation, sur une année, de moments de réflexion sur des sujets et dossiers en lien avec les missions et les préoccupations de l'Observatoire.

Pour marquer le lancement de cette programmation, le 28 avril 2009, l'Observatoire a convié tous ses partenaires, issus des différents secteurs qui travaillent en lien avec les enfants et les jeunes en Communauté française, à une rencontre festive qui s'est déroulée en présence du Secrétaire général et du ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de Promotion sociale. Plus de 200 personnes y ont pris part.

À cette occasion, l'Observatoire a notamment présenté sa programmation de séminaires. Ceux-ci avaient pour objectif de favoriser le dialogue entre les acteurs.

Étant donné les mouvements de personnel, seuls deux des quatre séminaires initialement prévus ont pu être organisés :

- « Accrochage scolaire. Vers un référentiel commun » (voir plus haut) qui a mis l'accent sur la prévention du décrochage et du mal-être à l'école en mai ;
- « Les Obligations des États parties qui découlent de la CIDE », thème qui s'inscrit dans un cadre de réflexion plus large à savoir la question de la gouvernance des droits de l'enfant en Communauté française, en décembre (voir plus haut).

Pour en savoir plus :

www.oejaj.cfwb.be www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=6319

▲ Une dépliant de présentation de l'Observatoire

À l'occasion de ce 10^e anniversaire, l'Observatoire a souhaité disposer d'un outil synthétique de présentation du service sous la forme d'un dépliant. Celui-ci a été réalisé par un prestataire extérieur et imprimé à 3.000 exemplaires.

▲ Des échos

Toujours en matière de communication, l'Observatoire a fait appel au service Communication, Presse et Protocole du Ministère afin de mieux faire connaître l'Observatoire et ses travaux au sein du Ministère et à l'extérieur. Plusieurs articles ont été publiés dans la Plume du Coq, dans l'Hebdo et en une du portail du Ministère.

5.2. Réalisations et perspectives de travail : une synthèse

Au vu de la déclaration de politique communautaire 2009 et de la répartition des compétences entre les différents Ministres, les objectifs qui ont présidé à la création de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse restent plus que jamais d'actualité.

Nous avons donc pris l'initiative, en septembre 2009, de solliciter une rencontre avec les directeurs et directrices de cabinet des différents Ministres de la Communauté française. Avec un double objectif :

- mieux faire connaître l'OEJAJ par un rappel de nos missions, de nos réalisations et de nos perspectives de travail ;
- examiner comment ces missions s'articulent concrètement avec les priorités contenues dans la déclaration de politique communautaire.

Un document reprenant notre «carte de visite» et un bref aperçu de nos réalisations et perspectives a été transmis aux différents directeurs et directrices de cabinet. Il est téléchargeable sur le site de l'Observatoire.

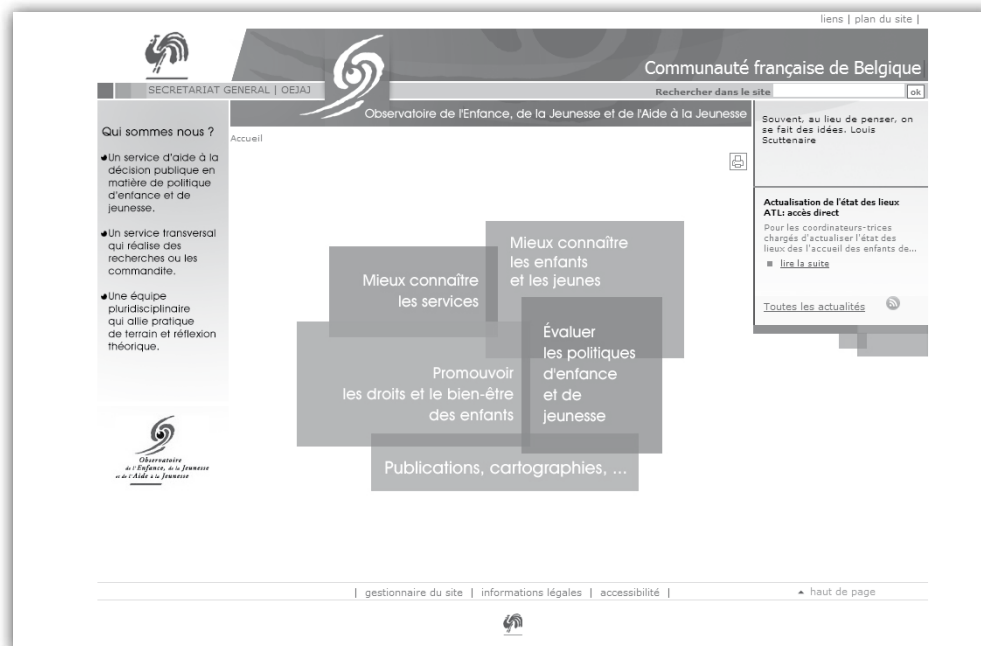
5.3. Le site : www.oejaj.cfwb.be

Depuis 2004, la gestion du site de l'Observatoire se fait directement par tous les membres de l'équipe grâce à un logiciel libre. Le Ministère ayant choisi en 2008 un logiciel et des guidelines différents, la décision de transfert du site a été prise.

C'est en 2009 que, pratiquement, la majorité des tâches du transfert ont été effectuées pour une mise en ligne effective... le 1^{er} avril 2010.

En effet, d'une part la cellule ISA a peaufiné le projet de nouvel habillage retenu collégialement. D'autre part, comme initiée en 2008, une réflexion interne à l'Observatoire a porté sur la mise au point d'une nouvelle structure de présentation plus performante des contenus de son site. Les différentes matières proposées ont donc été repensées, toilettées et réorganisées avec le souci constant de la transversalité. Une fois arrêtée la maquette de la structure finale, les contenus (déjà transférés en 2008) ont fait l'objet d'un nettoyage et d'une mise à jour conséquente.

Un site conçu et géré à l'aide d'un logiciel de gestion de contenus (Typo3) implique une collaboration de l'ensemble des rédacteurs qui participent au projet. C'est ainsi qu'une formation à l'utilisation des outils de base (création et rédaction d'articles, organisation du site, gestion de fichiers, ...) a été donnée en interne aux membres de l'équipe, rendus ainsi plus autonomes lors de l'ajout ou de modifications de contenus sur le site.



Pour en savoir plus :

www.oejaj.cfwb.be dans sa nouvelle structure. Pour mettre à jour ses signets, nous conseillons à l'internaute d'utiliser la fonction de recherche interne au site.

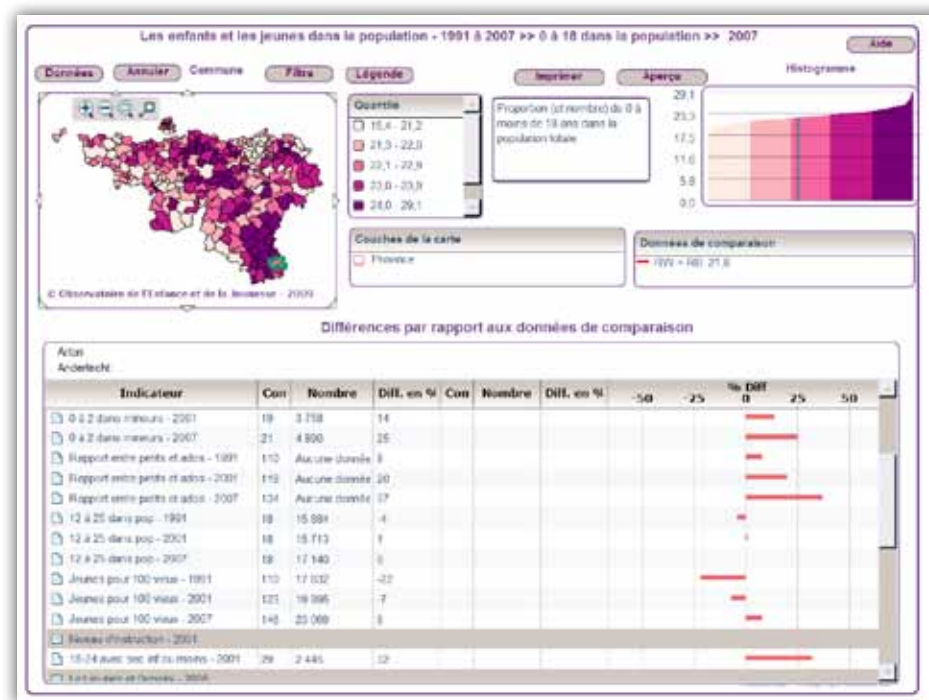
5.4. Les atlas dynamiques de l'Observatoire de l'Enfance et de la Jeunesse

Les atlas dynamiques de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse permettent de visualiser les données qui décrivent l'enfance et la jeunesse en Communauté française dans un contexte spatial.

Dans un atlas, il est possible de sélectionner la donnée représentée, de sélectionner le type de légende, le nombre de classes, les couleurs. Ainsi, l'indicateur choisi devient immédiatement visible sur la carte, sa valeur nominale est montrée dans un tableau, tout comme sa représentation dans un graphique. Des infobulles guident l'utilisateur dans son exploration des possibilités de personnalisation des rapports.

Ainsi, nous proposons pour des entités spatiales différentes de la Communauté française (communes, arrondissements administratifs, arrondissements judiciaires) différents types d'utilisation de ce système de visualisation des données :

- des cartes simples qui représentent un indicateur à la fois et son évolution éventuelle dans un graphique accolé à la carte ;
- des cartes doubles qui privilégient la comparaison spatiale ;
- des cartes avec profil de territoire qui permettent la comparaison et la juxtaposition de tous les indicateurs de deux territoires.



Pour en savoir plus :

www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5552 Il ne faut pas hésiter à tester tous les boutons et toutes les possibilités de personnalisation de la représentation des données.

6. Les échanges institutionnels

En fonction des législations, l'Observatoire participe à un certain nombre d'organes d'avis et de concertation et a continué sa collaboration avec eux durant l'année 2009. Cependant, compte tenu de la limitation des effectifs en 2009, la priorité a été accordée au suivi des travaux en cours dans ces différents organes plutôt qu'à une participation formelle aux séances.

Nous avons par exemple alterné avec le représentant de l'Observatoire des politiques culturelles la présence aux réunions de la Commission consultative des organisations de jeunesse et du Comité d'orientation et de sélection pour la production, la diffusion et la qualité de l'information à destination des jeunes. De même, nous avons travaillé directement avec le service des écoles de devoirs de l'ONE pour le suivi des rapports d'activités (voir plus haut).

Nous espérons, bien évidemment, être rapidement de nouveau en mesure d'assurer une présence effective dans les différents organes où le législateur a prévu que l'Observatoire soit officiellement représenté.

6.1. Communauté française

▲ Représentations permanentes

L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse a siégé, en vertu de différentes dispositions décrétales ou d'arrêtés, au sein des organes suivants :

- le conseil d'avis de l'Office de la Naissance et de l'Enfance : Dominique Delvaux ;
- la Commission d'agrément ATL : Michel Vandekerke et Dominique Rossion/Gisela Da Silva ;
- la Commission d'avis du secteur des écoles de devoirs : Michel Vandekerke ;
- le Conseil de la jeunesse d'Expression française : Dominique Rossion ;
- la Commission consultative des Organisations de Jeunesse : Dominique Rossion ;
- le Conseil communautaire de l'Aide à la Jeunesse : Malvina Govaert ;
- la Commission d'agrément des services privés du secteur de l'Aide à la Jeunesse : Malvina Govaert ;
- le comité d'accompagnement du service « Écoute-Enfants » de la Communauté française : Dominique Delvaux qui en assure également la présidence.

▲ **Plan API**

L'Observatoire inscrit bien évidemment ses travaux dans le ministère de la Communauté française et le Secrétariat général. Plus spécifiquement, l'Observatoire a contribué tout au long de l'année 2009 à différents projets inscrits au plan API du Secrétaire général, en particulier les projets prévus dans l'axe 3 (Faire du Ministère un véritable partenaire du Gouvernement), à l'objectif opérationnel 3.1 : favoriser l'innovation, la recherche et la prospective.

Dans ce cadre, il a notamment :

- transmis au Secrétaire général un mémento reprenant les recommandations de l'Observatoire au futur gouvernement de la Communauté française issues des études, analyses et exercices relatifs à l'enfance, la jeunesse et l'aide à la jeunesse (voir plus haut) ;
- réalisé un inventaire des recherches terminées, en cours ou en projet dans le cadre des travaux du comité de la recherche chargé de coordonner les travaux de recherche du Ministère menés par les administrations fonctionnelles, les observatoires, le conseil de l'éducation et de la formation et le service « recherche » du Secrétariat général en vue d'établir un programme annuel de recherche global pour le Ministère intégrant et coordonnant les différents programmes de recherche des services et des observatoires ;
- participé aux travaux relatifs à la coordination statistique au sein du Ministère et à la mise en œuvre de l'accord de coopération statistique entre la Région wallonne et la Communauté française ;

- contribué à l'inventaire des textes réglementaires et décrets couvrant chaque secteur de compétence de la CFWB, en particulier ceux relatifs à la participation des enfants et des jeunes aux décisions qui les concernent.

L'Observatoire a également participé à deux comités de projet inscrits au plan API de la Direction générale de l'aide à la jeunesse :

- Le comité de projet IMAJ (Interventions et Mesures d'Aides aux Jeunes) : développement d'une application intégrée de gestion des dossiers des jeunes en difficulté ou en danger, ainsi que ceux ayant commis des faits qualifiés d'infractions.
- Le comité de projet recherche/formation : créer une dynamique de développement des connaissances et une culture de l'évaluation au sein de la DG AJ : faire connaître ses savoirs et son expérience.

▲ **Autres participations**

- Comité de rédaction de « La Plume du Coq » : David Deschryver ;
- Comité d'orientation et de sélection pour la production, la diffusion et la qualité de l'information à destination des jeunes : Michel Vandekerke ;
- Sous-commission statistique de la commission d'accompagnement des recherches : Michel Vandekerke.
- Comité d'accompagnement de la recherche « Inventaire des besoins en cartographie du ministère de la Communauté française » : David Deschryver et Dominique Delvaux.

6.2. Internationaux

- ChildONEurope, réseau européen des Observatoires de l'Enfance : l'Observatoire finance la participation de la Belgique au réseau « ChildOn ». Michel Vandekerke y a représenté l'Observatoire lors des assemblées générales de janvier et de juin 2009. Il y a fait une communication lors du séminaire européen sur les indicateurs de bien-être qui s'est tenu à Florence, le 29 janvier 2009.
- OCDE – Réseau Éducation et Accueil des Jeunes Enfants : Dominique Delvaux ;
- Partenariat Conseil de l'Europe – Commission européenne, European Knowledge Center on Youth Policy : Michel Vandekerke ;
- BENELUX, Groupe de travail «Politique de la jeunesse» : Michel Vandekerke ;

6.3. Nationaux

- Commission nationale des droits de l'enfant : depuis le 1er avril 2008, Malvina Govaert est invitée aux travaux du bureau comme experte ; depuis le 1er octobre 2009, Dominique Rossion a été désignée comme suppléante du représentant du gouvernement de la Communauté française en remplacement de Dominique Delvaux. Malvina Govaert a été désignée comme représentante du ministère de la Communauté française.



C. L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse en 2009

1. Le personnel

- Claire Beke qui assurait le secrétariat a quitté l'Observatoire le 17 novembre 2009.
- Liliane Baudart, chargée de mission, directrice de recherche, a rempli la fonction de coordinatrice jusqu'au 28 février 2009.
- Dominique Delvaux, chargée de mission, directrice de recherche.
- David Deschryver, attaché f.f.
- Malvina Govaert, chargée de mission.
- Françoise Mulkay, inspectrice, a quitté l'Observatoire le 31 mars 2009.
- Dominique Rossion, chargée de mission a été en congé de maternité à partir du 28 septembre 2009. Elle a été remplacée du 1^{er} octobre jusqu'au 31 décembre par Gisela Da Silva, chargée de mission.
- Michel Vandekerke, chargé de mission, directeur de recherche, remplit par intérim la fonction de coordinateur depuis le 1^{er} mars 2009.

▲ Organisation

Le fonctionnement de l'Observatoire est fondé sur le principe de la décision collégiale des agents de rang 12 pour ce qui concerne la programmation des travaux. Des réunions d'équipe réunissent tout le personnel.

Pour ce qui est du travail quotidien, au moins deux personnes sont généralement affectées à un dossier, dont l'une à titre principal, ce qui permet notamment d'éviter des retards de traitement dus à des absences ou à des missions extérieures.

2. Le comité d'accompagnement de l'Observatoire en 2009

2.1. Réunion

Le comité s'est réuni le 7 mai 2009. À son ordre du jour :

- Présentation et approbation du rapport d'activités 2008.
- Travaux 2009.
- Divers.

2.2. Membres en 2009

Président

Monsieur Frédéric DELCOR, Secrétaire général du ministère de la Communauté française.

Membres

Monsieur Benoît PARMENTIER, Administrateur général, Office de la Naissance et de l'Enfance.

Monsieur Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général, Administration de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, représenté par Madame Céline PLUMEREL, Attachée.

Madame Christine GUILLAUME, Administratrice générale ai, Administration générale de la Culture, représentée

par Anne-Marie MASSET.

Madame Liliane BAUDART, Directrice générale, Direction générale de l'Aide à la Jeunesse.

Madame Bernadette PLUM, Directrice f.f., Direction générale du Sport.

Monsieur Bernard DE VOS, Délégué général aux droits de l'enfant, représenté par Monsieur Stephan DURVIAUX.

Monsieur Rudy DEMOTTE, Ministre-Président de la Communauté française, représenté par Monsieur Patrick LIEBERMANN.

Madame Catherine FONCK, Ministre de la Santé, de l'Enfance et de l'Aide à la Jeunesse, représentée par Philippe RENARD et Marc COUPEZ.

Madame Marie Dominique SIMONET, Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations Internationales de la Communauté française.

Monsieur Michel DAERDEN, Ministre du Budget en charge du Sport et de la Fonction publique.

Monsieur Christian DUPONT, Ministre de l'Enseignement obligatoire.

Art. 9. Un organe de réflexion, d'orientation et d'évaluation appelé comité d'accompagnement est chargé de remettre des avis, des conseils et des propositions à la demande du Conseil, du Gouvernement, de l'Observatoire ou d'initiative, sur les missions et les travaux de l'Observatoire. Il est également chargé d'approuver le rapport d'activité visé à l'article 7.

décret du 12 mai 2004 portant création de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.

Madame Fadila LAANAN, Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel.

Monsieur Marc TARABELLA, Ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de promotion sociale.

Monsieur Philippe DELFOSSE, représentant le Conseil d'administration de l'ONE.

Madame Anne TRICOT, représentant le Conseil d'avis de l'ONE.

Monsieur Claude-Etienne SCORIELS, représentant le CJEF.

Madame Dominique VITRY, représentant le CCAJ.

Monsieur Stéphane AUJEAN, représentant l'Observatoire de l'Enfant de la COCOF.

Madame Dominique DELVAUX, Chargée de mission, Directrice de recherche, Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.

Monsieur Michel VANDEKEERE, Chargé de mission, Directeur de recherche, Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.

3. Bases légales

Le décret du 12 mai 2004 portant création de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse a été modifié le 26 mars 2009 par le décret sur les organisations de jeunesse : un objet de mission a été ajouté tandis que la représentation du CJCF était supprimée au profit de la CCOJ. Les missions s'énoncent dès lors comme suit.

Article 3. -L'Observatoire a pour missions :

1° de dresser un inventaire permanent :

a) des politiques et données sociales en matière d'enfance, de jeunesse et d'aide à la jeunesse notamment en ce qui concerne la santé, les loisirs, les modes d'expression et de participation, l'accueil des enfants et des jeunes, le décrochage scolaire, l'adoption ainsi que les personnes visées à l'article 2 du décret de la Communauté française du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse ;

b) des institutions et associations compétentes dans les matières de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse, de leur utilisation et de leur accessibilité ;

2° d'élaborer des indicateurs en lien avec les données sociales visées sous 1 ;

3° d'émettre des avis sur toute question relative aux matières qu'il traite, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, d'un membre de celui-ci, du(de la) Secrétaire général(e) ou de l'Administrateur(trice) général(e) de l'O.N.E ;

4° de réaliser ou faire réaliser des études et recherches scientifiques relatives aux matières qu'il traite, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, d'un membre de celui-ci, du(de la) Secrétaire général(e) ou de l'Administrateur(trice) général(e) de l'O.N.E. et de tenir un inventaire des études et recherches scientifiques réalisées en matière d'enfance, de jeunesse et d'aide à la jeunesse en Communauté française ;

5° de mettre en oeuvre pour la Communauté française les dispositions contenues aux articles 42 et 44 de la Convention internationale du 20 novembre 1989 relative aux droits de l'enfant ;

6° de promouvoir et de faire connaître toute initiative dont l'objectif est d'améliorer la situation des enfants et des jeunes en Communauté française ;

7° de faire des recommandations visant à favoriser la collaboration entre l'O.N.E. et les services du Gouvernement ainsi qu'entre ceux-ci et les associations ;

8° de procéder à l'évaluation visée à l'article 76 du décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi des subventions aux O.J.